

Sainte-Thérèse, le 22 février 2018

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 4 422 550, Ferme J.A. Lauzon  
à Brownsburg Chatham  
V/Réf : ETRIM-1802-03

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 février dernier et à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont visés par votre demande :

**Dossier 7710-15-01-01029**

1. Rapport visite ferme par ferme du 30 mars 2005, 10 pages
2. Rapport d'inspection du 31 mars 2010, 8 pages
3. Avis d'infraction du 3 mai 2010, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 16 octobre 2013, 33 pages
5. Avis de non-conformité du 19 décembre 2013, 2 pages
6. Lettre du 1<sup>er</sup> avril 2014, 2 pages
7. Avis de réclamation sanction administrative pécuniaire du 10 avril 2014, 2 pages

**Dossier 7552-15-01-01029**

1. Rapport d'inspection abrégé du 21 avril 2004, 5 pages
2. Avis d'infraction du 23 avril 2004, 2 pages
3. Rapport d'inspection abrégé du 7 mai 2004, 2 pages
4. Rapport d'inspection 31 mars 2010, 6 pages
5. Avis d'infraction du 7 avril 2010, 2 pages
6. Rapport d'inspection du 28 avril 2010, 3 pages
7. Rapport d'inspection du 3 avril 2012, 6 pages
8. Avis de non-conformité du 4 avril 2012, 2 pages
9. Rapport d'inspection du 25 avril 2012, 3 pages
10. Lettre du 27 avril 2012, 1 page

11. Rapport d'inspection du 19 février 2013, 2 pages
12. Rapport d'inspection du 26 mars 2014, 2 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez en annexe un tableau Excel avec tous les certificats d'autorisations obtenu par la Ferme J. A. Lauzon depuis 1996.

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 36.10 \$ sont applicables, soit 95 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,65 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 28.45 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 28.45 \$ fait à l'ordre du **ministre des Finances** et transmis à mon attention à l'adresse ci-dessous.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (1)

**RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
 (VISITE FERME PAR FERME)  
**LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE**

21 février 2003

Date de la visite : 2005 / 03 / 30

N° gestion doc. : 7710-15-01-01029-03

N° intervenant SAGIR : 30901573

**1. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT**

NOM DE L'EXPLOITANT (individu, société ou groupement, personne morale, etc.)

Ferme J.A. Lauzon inc.

**ADRESSE POSTALE**

N° et rue : 421, montée St-Philippe

Municipalité : Brownsburg-Chatham

Code postal : J8G 2G7

N° de tél. : (450) 562-9602

N° de télécopieur : ()

Courriel :

Téléavertisseur :

Tél. Cel. :

**2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX EXPLOITÉS PAR L'INTERVENANT**

TYPE (ÉLEVAGE OU CULTURE)			MUNICIPALITÉ	# DOSSIER (si différent)	COTE du LIEU
LIEU N° 1	Élevage de bovins laitiers	Brownsburg-Chatham			A
LIEU N° 2					
LIEU N° 3					
LIEU N° 4					
LIEU N° 5					
LIEU N° 6					

**3. COORDONNÉES DES PERSONNES RENCONTRÉES**

Nom	Fonction	Téléphone
André Lauzon	Propriétaire	(450) 562-9506
		()

**4. COMMENTAIRES**

RÉDIGÉ PAR : Marc Guénette  
 (nom)

Marc Guénette 2005/04/26  
 (signature) (a/m/j)

VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet  
 (nom)

Richard Paquet 2005/04/29  
 (signature) (a/m/j)

**RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
(VISITE FERME PAR FERME)  
**LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE**

21 février 2003

N° gestion doc. : 7710-15-01-01029-03	N° lieu d'intervention SAGIR : 30901573
N° d'intervention SAGIR : 300218278	

<b>1. IDENTIFICATION DU LIEU</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> LIEU N° 1	<input type="checkbox"/> LIEU N° 2	<input type="checkbox"/> LIEU N° 3	<input checked="" type="checkbox"/> propriété <i>propriétaire précédent :</i>
<input type="checkbox"/> LIEU N° 4	<input type="checkbox"/> LIEU N° 5	<input type="checkbox"/> LIEU N° 6	<input type="checkbox"/> location <i>propriétaire :</i>
<b>IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT, ADRESSE CIVIQUE</b> (si différente de l'adresse postale)			
Nom de l'exploitant :			
N° et rue :			
Municipalité :			

<b>2. LOCALISATION CADASTRALE</b>		
Lot : 272	Rang : 1	Cadastre : Canton de Chatham
Cadastre du Québec (rénové) :		
Municipalité : Brownsburg-Chatham	MRC : Argenteuil	
Coordonnées géographiques : (UTM, NAD 83, Zone 18 T)	544661	5051013

<b>3.1. BÂTIMENT</b>					<b>BAT N° 1</b>			
TYPE DE BÂTIMENT : Étable laitière					SUPERFICIE : 3437.66 m <sup>2</sup>			
TYPE D'ANIMAUX	Nombre actuel	Valeur/tête kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Droit d'exploitation		GESTION DES FUMIERS			
			<input type="checkbox"/> 1981	<input type="checkbox"/> autre	S	L	Litière	Traitement
Vache laitière	art. 23-24	13624.0	<input checked="" type="checkbox"/> c.a. date :2002-11-04	12220.0		X		
<b>Total P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> :</b>		13624.0		12220.0				
<b>SYSTÈME DE TRANSFERT :</b>		<input type="checkbox"/> montée aérienne		<input type="checkbox"/> tracteur		<input type="checkbox"/> autre :		
		<input checked="" type="checkbox"/> souterrain		<input type="checkbox"/> manuel				
<b>Classement environnemental</b>				<input checked="" type="checkbox"/> A		<input type="checkbox"/> B		<input type="checkbox"/> C
<b>Commentaires :</b>								

<b>STOCKAGE</b>					<b>STO N° 1</b>			
<b>TYPE DE STOCKAGE :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> ouvrage de stockage en sol ou membrane		<input type="checkbox"/> amas au champ cultivé				
		<input type="checkbox"/> ouvrage de stockage acier ou béton		<input type="checkbox"/> aménagement au même effet				
		<input type="checkbox"/> amas de fumier contigu au bâtiment		<input type="checkbox"/> autre :				
<b>DIMENSIONS :</b>				<b>VOLUME UTILE :</b> 5218 m <sup>3</sup>				
<b>ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) :</b>				1 ET 2				
<b>Commentaires :</b>								



**RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  
(VISITE FERME PAR FERME)  
LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE**

21 février 2003

3.2. BÂTIMENT					BAT N° 2			
TYPE DE BÂTIMENT : étable			SUPERFICIE : 798.94 m <sup>2</sup>					
TYPE D'ANIMAUX	Nombre actuel	Valeur/tête kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Droit d'exploitation		GESTION DES FUMIERS			
			<input type="checkbox"/> 1981 <input checked="" type="checkbox"/> c.a. date :2002-11-04	<input type="checkbox"/> autre	S	L	Litière	Traitement
Taure laitière	23-24	832.0	2688.0		X		X	
Génisse laitière		672.0	868.0		X		X	
Total P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> :		1504.0	3556.0					
SYSTÈME DE TRANSFERT :		<input type="checkbox"/> montée aérienne <input type="checkbox"/> souterrain		<input type="checkbox"/> tracteur <input type="checkbox"/> manuel		<input type="checkbox"/> autre :		
Classement environnemental			<input checked="" type="checkbox"/> A		<input type="checkbox"/> B		<input type="checkbox"/> C	
Commentaires :								
STOCKAGE					STO N° 1			
TYPE DE STOCKAGE :		<input checked="" type="checkbox"/> ouvrage de stockage en sol ou membrane <input type="checkbox"/> ouvrage de stockage acier ou béton <input type="checkbox"/> amas de fumier contigu au bâtiment		<input type="checkbox"/> amas au champ cultivé <input type="checkbox"/> aménagement au même effet <input type="checkbox"/> autre :				
DIMENSIONS :			VOLUME UTILE : 5218 m <sup>3</sup>					
ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) :			BAT :					
Commentaires :								
3.2. BÂTIMENT					BAT N° 3			
TYPE DE BÂTIMENT :			SUPERFICIE : m <sup>2</sup>					
TYPE D'ANIMAUX	Nombre actuel	Valeur/tête kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Droit d'exploitation		GESTION DES FUMIERS			
			<input type="checkbox"/> 1981 <input type="checkbox"/> c.a. date :	<input type="checkbox"/> autre	S	L	Litière	Traitement
Total P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> :								
SYSTÈME DE TRANSFERT :		<input type="checkbox"/> montée aérienne <input type="checkbox"/> souterrain		<input type="checkbox"/> tracteur <input type="checkbox"/> manuel		<input type="checkbox"/> autre :		
Classement environnemental			<input type="checkbox"/> A		<input type="checkbox"/> B		<input type="checkbox"/> C	
Commentaires :								
STOCKAGE					STO N°			
TYPE DE STOCKAGE :		<input type="checkbox"/> ouvrage de stockage en sol ou membrane <input type="checkbox"/> ouvrage de stockage acier ou béton <input type="checkbox"/> amas de fumier contigu au bâtiment		<input type="checkbox"/> amas au champ cultivé <input type="checkbox"/> aménagement au même effet <input type="checkbox"/> autre :				
DIMENSIONS :			VOLUME UTILE :					
ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) :			BAT :					
Commentaires :								

**RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
(VISITE FERME PAR FERME)  
**LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE**

21 février 2003

**4. SUPERFICIES EN PROPRIÉTÉ**

PAEF à jour :  Oui (date )  Non  N/A

Bilan en phosphore :  Oui (date )  Non  N/A

Registre d'épandage :  Oui  Non  N/A

Superficie : 290.1 ha

Cultures : 290.1 ha

Pâturage :  Oui  Non  N/A Si oui : 11.6 ha

Prairies de Graminées et/ou Légumineuses : 148.0 ha

Céréales : Blé : ha Orge : ha Avoine : ha Mélangées : ha

Maïs : Fourrager : ha Grain : 148.1 ha

Maraîcher :  Oui  Non  N/A

Autres :

LOTS	RANG	CADASTRE	MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE
Voir le bilan de phosphore car beaucoup de lots en propriété				

Total en culture en propriété (ha) : 307.7

Commentaires :

**5. CONVENTIONS D'ÉPANDAGE / TRAITEMENT OU ÉLIMINATION**

**NOM :**

<input type="checkbox"/> loué à <input type="checkbox"/> loué de <input type="checkbox"/> receveur <input type="checkbox"/> fournisseur <input type="checkbox"/> traité ou éliminé	LOTS	RANG	CADASTRE	MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE
	Voir le bilan de phosphore ou SAGIR-POA				
	PÉRIODE ( du / au )	TYPE DE MATIÈRE	ÉQUIVALENT KG P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	QUANTITÉ	

Plan AgroEnvironnemental de Fertilisation (PAEF) à jour :  Oui (date )  Non  N/A  
 Registre tenu :  Oui  Non  N/A

**NOM :**

<input type="checkbox"/> loué à <input type="checkbox"/> loué de <input type="checkbox"/> receveur <input type="checkbox"/> fournisseur <input type="checkbox"/> traité ou éliminé	LOTS	RANG	CADASTRE	MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE
	PÉRIODE ( du / au )	TYPE DE MATIÈRE	ÉQUIVALENT KG P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	QUANTITÉ	

Plan AgroEnvironnemental de Fertilisation (PAEF) à jour :  Oui (date )  Non  N/A  
 Registre tenu :  Oui  Non  N/A

**RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
**(VISITE FERME PAR FERME)**  
**LIEU D'ÉLEVAGE ET/OU D'ÉPANDAGE**

21 février 2003

<b>6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
PRODUCTION ANNUELLE DE PHOSPHORE actuelle : 15128.0 kg	
PRODUCTION ANNUELLE DE PHOSPHORE selon le droit d'exploitation : 15776.0 kg	
ÉPANDAGE AVEC UNE RAMPE BASSE <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	ANIMAUX AU COURS D'EAU <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A
ENTREPOSE LES EAUX DE LAITERIE <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	

<b>7. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>							
STO N°	<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	STO N°	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C
STO N°	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	STO N°	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C
ÉPANDAGE	<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C				
<b>COTE DU LIEU</b> (plus basse cote obtenue STO vs ÉPAND)					<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C
CONFORMITÉ DES DROITS D'EXPLOITATION <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							

<b>8. COMMENTAIRES, POINTS À CORRIGER, À VÉRIFIER, SUIVI À EFFECTUER, ...</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agrandissement de l'étable a été réalisé conformément au certificat d'autorisation délivré le 4 novembre 2002. Par contre, le puits situé près de l'étable n'a pas été condamné, tel que mentionné dans la lettre du 26 octobre 2002 de M. 53-54, ingénieur et agronome de la ferme J.A. Lauzon inc.</li> <li>- Afin de remédier temporairement à la situation, M. André Lauzon m'a confirmé que le puits de surface situé près de la maison sera remis en fonction et que des mises en garde (affiche « Eau non potable ») seront placés dans l'étable. Au courant de l'été 2005, l'alimentation en eau potable de la maison et de l'étable devrait provenir d'une source située dans un boisée dans l'arrière lot.</li> <li>- Il est important de mentionner que les animaux non pas été dénombrés lors de la visite ferme par ferme. Le nombre d'animaux mentionné dans ce rapport est par conséquent qu'une estimation sur le nombre d'animaux présents à la ferme.</li> <li>- Dans l'étable laitière, M. Lauzon a expliqué que certains enclos contenaient des vaches tarées, des vaches « hôpital », qui sont trop faible pour être traies. Le nombre de ces animaux a été estimé comme vaches laitières.</li> </ul> <p><b>Recommandations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'une prochaine inspection, vérifier si le puits est utilisé pour l'alimentation de la maison et si des affiches ont été placés au lavabo situé dans l'étable.</li> <li>-</li> </ul>

VISITE FERME PAR FERME  
CROQUIS DU LIEU D'ÉLEVAGE

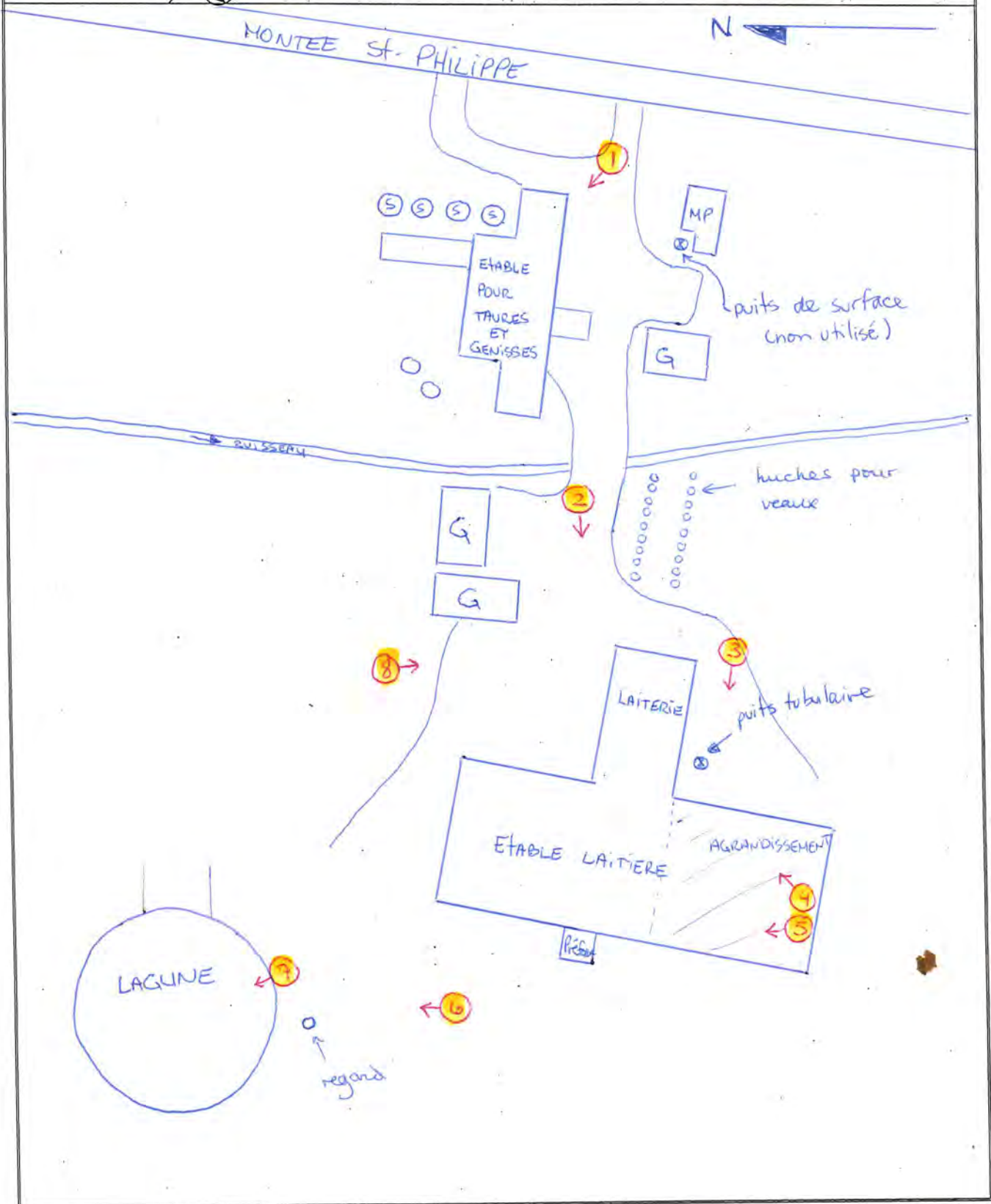
11 décembre 2002

Nom de l'exploitant : ferme J. A. LAUZON

LIEU N° 1

CROQUIS :

- ~~xxx~~ : Clôture
- ⊗ : Puits
- Ⓝ → : Photo # et prise de vue
- F : Amas de fumier
- MP : Maison du propriétaire
- : Cours d'eau et sens d'écoulement



RÉALISÉ PAR : Marc Guénette  
(nom)

Marc Guénette 05 / 03 / 30  
(signature) a m j



Exploitant : Ferme J.A Lauzon inc.

Localisation : 421, montée St-Philippe

Date : 2005-03-30

Municipalité : Brownsburg-Chatham

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03

**Photo #1:**

Référence Photo: 2005-03-30- 001.JPG

Note :

Ancienne étable.  
Maintenant étable pour les taures et  
les génisses.



**Photo # 2:**

Référence Photo: 2005-03-30- 002.JPG

Note :

Étable laitière

**Photo # 3:**

Référence Photo: 2005-03-30- 003.JPG

Note :

À l'arrière plan,  
agrandissement de l'étable laitière  
réalisée en 2004. L'agrandissement  
a été réalisé à moins de 30 mètres du  
puits du propriétaire (flèche).



Photographié par : Marc Guénette



Exploitant : Ferme J.A Lauzon inc.

Localisation : 421, montée St-Philippe

Date : 2005-03-30

Municipalité : Brownsburg-Chatham

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03

**Photo #4:**

Référence Photo: 2005-03-30- 004.JPG

Note :

Intérieur de l'étable laitière



**Photo # 5:**

Référence Photo: 2005-03-30- 005.JPG

Note :

Intérieur de l'étable laitière

**Photo # 6:**

Référence Photo: 2005-03-30- 006.JPG

Note :

Lagune et regard  
d'échantillonnage (flèche)



Photographié par : Marc Guénette



Exploitant : Ferme J.A Lauzon inc.

Localisation : 421, montée St-Philippe

Date : 2005-03-30

Municipalité : Brownsburg-Chatham

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03

**Photo #7:**

Référence Photo: 2005-03-30- 007.JPG

Note :

Lagune



**Photo # 8:**

Référence Photo: 2005-03-30- 008.JPG

Note :

Épandeur à lisier.



**Photo # 9:**

Référence Photo: .JPG

Note :





# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Région des Laurentides

## 1. IDENTIFICATION

Date de l'inspection : 2010 03 31 année mois jour	Heure d'arrivée: 11 h 35	Heure de départ: 11 h 55
Date de rédaction : 2010 04 26 année mois jour	No dossier (gestion documentaire): 7710-15-01-01029-03	
Technicien, technicienne : Jacinthe Alarie		Accompagné, accompagnée de :
No intervention (SAGO): 300574402		No document (SAGO) (facultatif):

## Motif de l'inspection

Secteur : <input type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input checked="" type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input checked="" type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But : Vérifier la conformité environnementale de la ferme dans le cadre du programme de contrôle des suivis ferme par ferme.

## Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## Coordonnées du lieu

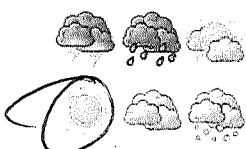
Adresse du lieu inspecté : Ferme J.A. Lauzon inc. 421, montée Saint-Philippe Brownsburg-Chatham, Québec J8G 2G7	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): 30901573	Type de lieu: lieu d'élevage
Responsable du lieu: monsieur Jean Lauzon	No intervenant (SAGO): 30901573

## Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Jean Lauzon	administrateur	450-562-9602, cell 53-54
Monsieur André Lauzon	président	

## Pièces annexées

## Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	8		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1		<input type="checkbox"/> flore		
Météo			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		



2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES LIEUX EXPLOITÉS PAR L'INTERVENANT				COTE du LIEU
TYPE (ÉLEVAGE OU CULTURE)	MUNICIPALITÉ	# DOSSIER		
LIEU N° 1	Élevage	Brownsburg-Chatham	7710-15-01-01029-03	C
LIEU N° 2				

IDENTIFICATION DU LIEU				
<input checked="" type="checkbox"/> LIEU N° 1	<input type="checkbox"/> LIEU N° 2	<input type="checkbox"/> LIEU N° 3	<input type="checkbox"/> propriété	<i>propriétaire précédent :</i>
<input type="checkbox"/> LIEU N° 4	<input type="checkbox"/> LIEU N° 5	<input type="checkbox"/> LIEU N° 6	<input type="checkbox"/> location	<i>propriétaire :</i>

LOCALISATION CADASTRALE	
Cadastre du Québec (rénové): lot 272, rang 1, cadastre canton de Chatham	
Municipalité: Brownsburg-Chatam	MRC: Argenteuil
Coordonnées géographiques : (UTM, NAD 83, Zone 18 T)	18 T utm nad 83 544661/ 5051013

3. CHEPTEL				
TYPE D'ANIMAUX	Nombre actuel	Droit d'exploitation		Selon le PAEF
		<input type="checkbox"/> 1981	<input type="checkbox"/> autre	
	Valeur/tête kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	<input checked="" type="checkbox"/> Avis projet (2007-01-29)1		C'est la même information que le nombre actuel
Vaches laitières	12173		12173	
Taures	1120		1344	
Génisses	342,5		1151,6	
<b>Total P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> :</b>	13635,5		15050	
<b>Classement environnemental</b>		<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C

4.1 BÂTIMENT				BAT N° 1	
TYPE DE BÂTIMENT: étable laitière		SUPERFICIE: non disponible			
Commentaires: Il y a une section sur gestion solide (vêlage et l'hôpital)		GESTION DES FUMIERS			
		S	L	Litière	Traitement
			x		
SYSTÈME DE TRANSFERT :	<input type="checkbox"/> montée aérienne	<input type="checkbox"/> tracteur	<input type="checkbox"/> autre :		
	<input checked="" type="checkbox"/> souterrain	<input type="checkbox"/> manuel			
<b>Classement environnemental</b>		<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	

4.2 BÂTIMENT				BAT N° 2	
TYPE DE BÂTIMENT: étable froide		SUPERFICIE : non disponible			
Commentaires :		GESTION DES FUMIERS			
		S	L	Litière	Traitement
		x			
SYSTÈME DE TRANSFERT :	<input type="checkbox"/> montée aérienne	<input checked="" type="checkbox"/> tracteur	<input type="checkbox"/> autre :		
	<input type="checkbox"/> souterrain	<input type="checkbox"/> manuel			
<b>Classement environnemental</b>		<input checked="" type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	

5.1 STOCKAGE		STO N° 1	
TYPE DE STOCKAGE :	<input checked="" type="checkbox"/> ouvrage de stockage en sol ou membrane	<input type="checkbox"/> amas au champ cultivé	
	<input type="checkbox"/> ouvrage de stockage acier ou béton (purot)	<input type="checkbox"/> aménagement au même effet	
	<input type="checkbox"/> amas de fumier contigu au bâtiment	<input type="checkbox"/> autre _____	
ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) :	Étable laitière		



<b>5. 2 STOCKAGE</b>		<b>STO N° 2</b>
<b>TYPE DE STOCKAGE :</b>	<input type="checkbox"/> ouvrage de stockage en sol ou membrane <input type="checkbox"/> ouvrage de stockage acier ou béton <input type="checkbox"/> amas de fumier contigu au bâtiment	<input checked="" type="checkbox"/> amas au champ cultivé <input type="checkbox"/> aménagement au même effet <input type="checkbox"/> autre _____
<b>ENTREPOSE LE FUMIER DE QUEL(S) BÂTIMENT(S) :</b>		Étable froide

<b>6. SUPERFICIE EN PROPRIÉTÉ</b>	
PAEF à jour : <input checked="" type="checkbox"/> Oui (2010) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	
Bilan en phosphore : <input checked="" type="checkbox"/> Oui (2010) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	
Registre d'épandage : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A ( )	
Superficie en propriété: 51,42 ha	
Superficie en location: 349,59 ha	
<b>Cultures :</b>	
Pâturage : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A Si oui:	
Prairies de Graminées et/ou Légumineuses: 65,95 hectares	
Céréales : Soya: 127,16 hectares Blé: 19,4 hectares Avoine: ha Mélangées: ha	
Maïs : Fourrager: ha Grain: 188,5 hectares	
Maraîcher : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	
Autres :	

<b>7. PESTICIDES</b>	
Pesticides appliqués : <input checked="" type="checkbox"/> Oui (compléter la section) <input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Appicateur :	<input type="checkbox"/> Certifié <input checked="" type="checkbox"/> démarches amorcées # certificat :
Monsieur André Lauzon	date expiration :
<input type="checkbox"/> À forfait : Cie :	<input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> démarches amorcées <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> vue <input type="checkbox"/> déclarée <input type="checkbox"/> Non

<b>8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
PRODUCTION ANNUELLE DE PHOSPHORE actuelle: 13635,5 kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	
PRODUCTION ANNUELLE DE PHOSPHORE selon le droit d'exploitation: 15050 kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	
ÉPANDAGE AVEC UNE RAMPE BASSE <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A	ANIMAUX AU COURS D'EAU <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A
ENTREPOSE LES EAUX DE LAITERIE <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A Si oui, où :	

<b>9. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>				
STO N° 1 <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	BAT N° 1 <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C			
STO N° 2 <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	BAT N° 2 <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C			
<b>COTE DU LIEU</b> (plus basse cote obtenue STO vs ÉPAND)		<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input checked="" type="checkbox"/> C
CONFORMITÉ DES DROITS D'EXPLOITATION <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

## 10. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Au début de l'inspection agricole, j'ai rencontré l'administrateur. Je lui ai expliqué le but de l'inspection qui est de faire le suivi des visites ferme par ferme.

### **Cheptel**

Je lui ai demandé quel est son cheptel. Il ne le connaissait pas, alors il m'a indiqué que cette information est disponible dans le PAEF (plan agroenvironnemental de fertilisation) 2010.

### **Étable laitière**

La gestion des déjections animales est sous forme liquide. Par contre, il y a une petite section (vêlage et hôpital) qui est sous forme solide.

### **Étable froide**

Il m'informe que les amas de déjections animales retrouvés dans les champs proviennent de cette bâtisse. Par conséquent, je lui explique que ces déjections doivent être solides, alors je lui conseille fortement d'ajouter de la litière. Il m'a répondu que le nettoyage de cette section sera fait aujourd'hui, c'est pourquoi qu'il a moins de litière.

### **Amas aux champs**

J'ai observé deux amas de déjections animales dans les champs. Les amas n'avaient aucun écoulement et ils se retrouvent à plus de 300 mètres de tout captage des eaux souterraines.

### **Lagune en sol**

- Un repère indique la sortie du drain.
- Lors de l'inspection, le couvercle du regard d'échantillonnage était inaccessible.
- La lagune est remplie. Il m'explique que les déjections animales seront épandues très bientôt. Je lui rappelle des dates d'épandage (1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre).

### **Pesticides**

Lors de l'inspection concernant la valorisation des matières résiduelles fertilisantes, le président m'a informé qu'il a suivi le cours concernant l'application des pesticides. Je lui demande s'il a son certificat du ministère, il m'informe que oui.

### **Épandage de déjections animales**

Il m'indique que c'est une compagnie d'Ontario qui épand les déjections animales liquides. Ils installent des tuyaux de 6 pouces ce qui diminue énormément le compactage du terrain. Je lui rappelle qu'il est obligatoire d'avoir une rampe basse pour valoriser le purin.

### **Informations prises lors de l'analyse du PAEF**

Le document indique que le producteur n'a pas de baux et n'a pas fait analyser les déjections animales depuis 2007.

### **Autres informations**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power Shot A60.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

## 12. CONCLUSION

- Selon les logiciels informatiques, aucune personne n'est certifiée pour l'application des pesticides.
- Infraction à l'article 28: Analyse de déjections animales au moins une fois par année.
- Infraction à l'article 21: Ne pas avoir en possession un bail.

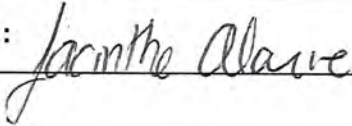
**13. RECOMMANDATIONS**

Envoyer un avis d'infraction et une lettre concernant l'application des pesticides.

Rédigé par : Jacinthe Alarie, technicienne

Secteur: Agricole

Signature :



Date : 2010-04-26

**14. VÉRIFICATION**

Approuvé par : Jean-Marie Dion, coordonnateur

Secteur : agricole et industriel

Signature :



Date : 2010/05/03

Commentaires du vérificateur :

DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS ET FAIRE  
LE SUIVI APPROPRIÉ.



Direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

Lieu: Ferme J.A Lauzon inc.

N/D : 7710-15-01-01029-03

Date de l'inspection: 31 mars 2010

Photographié par : Jacinthe Alarie

**Photo # 1:** Vue à l'intérieur de l'étable laitière.



**Photo # 2:** Vue à l'intérieur de l'étable laitière.



Signature :

Jacinthe Alarie

Date :

2010-04-26



Direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

Lieu: Ferme J.A Lauzon inc.

N/D : 7710-15-01-01029-03

Date de l'inspection: 31 mars 2010

Photographié par : Jacinthe Alarie

Photo # 7: Vue à l'intérieur de l'étable froide.



Photo # 8: Vue rapprochée des du plancher de l'étable froide.



Signature :

*Jacinthe Alarie*

Date :

*2010-04-26*



# Ferme J.A. Lauzon inc.



**Lieux sélectionnés**

-  Milieu hydrique
-  Lieu d'élevage
-  Exploitation des ressources
-  Immeuble
-  Industrie
-  Lieu de traitement
-  Lieu d'entreposage
-  Matières résiduelles
-  Autres lieux
-  Lieu inactif
-  Composantes - Lieux sélectionnés
-  Composante

**Orthos actuelles 1996-2008**



 80 m

Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs  
**Québec**

Préparé par :  
Jacinthe Alarie  
2010-04-26

© Gouvernement du Québec, 2010

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

**PAR MESSAGERIE**

Sainte-Thérèse, le 3 mai 2010

**AVIS D'INFRACTION**

---

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03  
400702627

Objet : Vérification des installations d'élevage de la Ferme J.A Lauzon inc.

---

Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 31 mars 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. Avoir omis d'établir un bail pour les terres en location;
  - Règlement sur les exploitations agricoles

Article 21

2. Avoir omis de faire analyser la teneur fertilisante des déjections animales produites par votre installation d'élevage et qui sont épandues sur des parcelles cultivées, au moins une fois par année;
  - Règlement sur les exploitations agricoles

Article 28

...2

## AVIS D'INFRACTION

---

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03  
400702627

-2-

Le 3 mai 2010

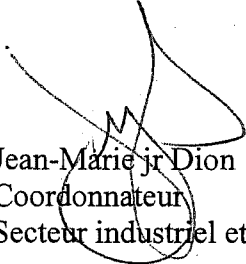
Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent. De plus, nous vous demandons de nous envoyer une copie des baux et une copie des résultats d'analyse de déjections animales, et ce, d'ici le **15 juin 2010**.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Jacinthe Alarie au (450) 433-2220 poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JMD/ja



Jean-Marie jr Dion  
Coordonnateur  
Secteur industriel et agricole

p.j.: modèle d'un bail



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-10-16	Heure d'arrivée : 10 h 20	Heure de départ : 12 h 30
Inspecteur : Rachid Arroub		Accompagné de :
N° intervention : 300780616	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7710-15-01-01029-03	N° du rapport d'inspection : 401089037	
N° demande : 200357941	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant le déboisement réalisé entre 2007 et 2010 et dont les superficies auraient mises en cultures de maïs en 2012 et pour les années prochaines.		

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : André Lauzon et Jean Lauzon	
Nom usuel du lieu : Ferme J. A. Lauzon inc.	
N° du lieu : 30901573	Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 421, montée St-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,611225654500;-74,427223351600	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme J.A. Lauzon inc.	Locataire	421, montée Saint-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	30901573

<b>Conditions météo</b>
Pluvieuse

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 86	Nombre de photos annexées au rapport : 20
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Rachid Arroub avec un appareil photo de type Canon Powershot A590 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\arra01\7710-15-01-01029-03\2013-10-16	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b>	
Numéro	Titre

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>
--

Date de l'inspection : << ELÉMENT INTROUVABLE >>	No de gestion documentaire : 7710-15-01-01029-03
--	--

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	Annexe 13	Croquis des lieux, lot 4423712, côté montée Cushing
	Annexe 14	Croquis des lieux, lot 4423712, côté montée Byrne
	Annexe 15	Croquis des lieux, lot 4423826
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	Annexe 5	Représente une partie du plan de la ferme; montant le champ 19 avec les modifications apportées depuis 2008 (FADQ)
	Annexe 10	Représente une partie du plan de la ferme; montant le champ 9b avec les modifications apportées depuis 2008 (FADQ)
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	Annexe 1	Représente en jaune toutes les terres exploitées par la Ferme J.A. Lauzon inc.
	Annexe 2	Représente en rouge toutes les terres exploitées par la Ferme J.A. Lauzon inc. avec le No de la carte pour chaque lot.
	Annexe 3	Montre la partie déboisée et cultivé sur le lot 4423826
	Annexe 6	Montre la partie déboisée et cultivé sur le lot 4423712, côté Montée Byrne
	Annexe 6 A	La carte détaillée, représente le % de la superficie en forêt et en terres cultivées en 2007
	Annexe 7	Montre la localisation du point GPS, pris dans le champ due maïs. lot 4423712, côté Montée Byrne
	Annexe 8	Montre la situation en 2004 de la partie déboisée et cultivée dans le lot 4423712, côté Montée Byrne
	Annexe 8 A	Montre la situation en 1992 des 2 lots : lot 4423712 (en vert) et le lot 4423826( en orange)
	Annexe 8 B	Montre la situation en 2004 des 2 lots : lot 4423712 (en vert) et le lot 4423826( en orange)
	Annexe 11	Déboisement en cours dans le lot 4423712 côté montée Cushing
	Annexe 12	L'image satellite google earth 2010 montre la partie du lot 4423712 côté montée Cushing encore boisée
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Photos aériennes
<i>art. 23-24</i>	Annexe 4	Montre l'augmentation de superficie depuis 2011 mentionnée dans les PAEFs du champ 19 situé dans le lot 4423826
	Annexe 9	Montre l'augmentation de superficie depuis 2011 mentionnée dans les PAEFs du champ 9b situé dans le lot 4423712 côté Montée Byrne.

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Une plainte est parvenue à notre bureau le 6 décembre 2012 concernant le déboisement réalisé entre 2007 et 2010 et dont les superficies auraient été mises en culture de maïs en 2012 et pour les années prochaines. Étant donné qu' il était difficile, à ce moment, pour nous de vérifier la mise en culture sur les terres déboisées, l'inspection a été reportée au printemps 2013.

## 3. Description de l'inspection

Sur le lieu d'épandage je ne rencontre personne.

### Augmentation de superficie en culture au lot 4423826 :

Avec la carte en main je me rends sur l'emplacement indiqué par la plainte (annexe 1).

Je commence par prendre un point GPS (UTM, NAD83,18) 544558 X 5050034 avec précision de 9 pieds. Je prends des photos de différents angles (photos 18,19 et 20 ). Le sol est labouré et je vois quelques plantes de soya encore éparpillé dans le champ, qui ont échappées à la récolte; ce qui me laisse dire que du soya a été cultivé durant la saison 2013. En regardant la carte google earth 2007 je vois qu'une partie du boisé n'est plus là; la parcelle ressemble plus au panorama de la carte google earth 2010; ce qui me permet de conclure qu'il y a eu augmentation de la superficie de culture entre 2007 et 2010.

### Augmentation de superficie en culture au lot 4423712 du côté de la montée Byrne :

Arrivée sur le lieu du côté de la montée Byrne, je vois un grand champ en culture de maïs. À l'intérieur de ce champ se trouvent des andains du bois découpés éparpillés partout (photos 1 à 8). Une bonne partie du champ est cultivée en maïs (photo 1,3 et 5). Je prends un point GPS : (UTM, NAD83,18) 543417 X 5050556, et aussi des photos.

### Déboisement au lot 4423712 du côté de la montée Cushing :

Cette partie du lot 4423712 est en cours de déboisement (photos de 10 à 15). Je vois des andains de débris du bois récemment déracinés et découpés. Même le cours d'eau est piétiné lors de l'activité de déboisement (photo 13 et 15). Je prends 3 points GPS (UTM, NAD83,18); bien répartis dans cette partie déboisée (annexe 11); 543097 x 5051175 ,



**3. Description de l'inspection**

543133 x 5051042 et 543240 x 5050870. des photos ont été prises de différents angles.  
Aucune mise de culture actuellement.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Le 23 octobre 2013, je rencontre le plaignant (MRC d'Argenteuil) pour faire le point sur la situation de déboisement à la ferme J.A. Lauzon Inc. Pour cela, je discute avec Monsieur Éric Pelletier, Coordonnateur Multiressource et gestion de projets, et Monsieur Éric Morency, Coordonnateur au service de l'aménagement du territoire. Pour me faciliter la tâche à rassembler les éléments de preuves, ils me donnent une carte (que j'ai appelé MRC Lauzon, annexe 1) dans la quelle je vois toutes les terres appartenant à la ferme J.A. Lauzon Inc (encadrées en jaune). Après quelques jours je reçois des cartes détaillées (de 1 à 11) pour chaque lot (annexe 2). Chaque carte précise la proportion de la forêt et de la terre agricole de la propriété durant 2007.

Au retour au bureau j'appelle Monsieur <sup>53-54</sup> l'agronome, pour qu'il m'envoie les PAEF 2011, 2012, et 2013 art. 23-24

**Augmentation de superficie en culture au lot 4423826 :**

Après la saisie du point GPS dans l'atlas Sago je vois qu'en 2007 (carte, annexe 3) une bonne partie du lot est encore boisé. En comparant mes photos à cette carte atlas Sago je vois que la superficie du champ a été augmentée.

Une vérification dans les PAEF montre que le champ 19 a une superficie cultivable de (voir annexe 4) :

2.60 ha en 2011

2.59 ha en 2012

15.80 ha en 2013 en **culture de soya**

Même dans le plan de la financière agricole du Québec 2008, je vois qu'il y a des modifications dans le champ 19 (voir annexe 5)

Donc il y a eu augmentation de superficie de près **12 hectares** dans le lot **4423826, après 2004.**

En regardant les photos aériennes je constate qu'en 1992 (annexe 8 A, couleur orange) le lot a été totalement couvert de boisé et en 2004 (annexe 8B, couleur orange) la photo aérienne ne montre pas de différence au niveau de la densité ni de taille par rapport au reste de la forêt limitrophe pour penser que cette partie du lot a été cultivée entre 1990 et 2004, comme mentionné à l'article 50.1 du REA (du règlement sur les exploitations agricoles).

Cette démonstration permet de confirmer que l'exploitant de ce lot ne rencontre pas la permission prévue au paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 50.3 du REA et contrevient donc à l'interdiction prévue au premier alinéa de ce même article 50.3.

**Augmentation de superficie en culture au lot 4423712 du côté de la montée Byrne :**

Après la saisie du point GPS dans l'atlas Sago je vois qu'en 2007 qu'à la place du champ de maïs il y avait que du boisé (Annexe 6 et 7). Selon mes calculs au niveau Atlas Sago (Annexe 6) la superficie déboisée est de près de 5 ha; par contre au niveau du PAEF 2013 je constate une augmentation de près de **10.5 hectares** par rapport aux PAEF 2011 et 2012 (annexe 10). Le PAEF 2013 montre que le champ 9b est d'une superficie de 10.50 ha et que c'est du **maïs** qui est y cultivé, comme constaté sur place. Il faut savoir que ce champ n'existait pas dans la liste des champs de la ferme

En regardant l'image satellite de google earth 6 mai 2004 (annexe 8, feuillet 1 à 4) je constate que la partie du champ déboisée montre qu'elle a été boisée mais la photo aérienne en 1992 (annexe 8 A, couleur verte) ne me permet pas de trancher si cette parcelle a été cultivé ou non entre 1990 et 2004..

**Déboisement au lot 4423712 du côté de la montée Cushing :**

Cette partie du lot 4423712 est en cours de déboisement (photos de 10 à 15). Selon mon estimation la superficie déboisée est de minimum 5 hectares. Après la saisie des point GPS dans l'atlas Sago je vois qu'en 2007 cette même partie était boisée (annexe 11), même l'image satellite de google earth datée du 15 avril 2010 le montre (annexe 12).

La ferme J.A. Lauzon Inc est l'exploitant de toutes les terres cultivables comme mentionné dans les PAEF.

Elle a permis l'augmentation de la superficie de culture (soya) dans une municipalité (Brownsburg-Chatham) située dans un bassin dégradé selon l'annexe III du REA, au delà de la superficie utilisée pour la culture des végétaux au cours de la saison de cultures 2004 et; ce qui contrevient à l'article 50.3 du REA. Et selon l'article 50.3 REA, il est interdit d'augmenter la culture des végétaux sur le territoire d'une municipalité énumérée aux annexes II à V (Brownsburg-Chatham fait partie de l'annexe III) au delà de la superficie utilisée pour la culture des végétaux au cours de la saison de cultures 2004.

**5. Conclusion**

Suite à mon inspection et à l'étude du dossier de la ferme J.A. Lauzon Inc. je constate qu'il y a eu augmentation en superficie de culture après déboisement au niveau de 2 lots, situés dans la municipalité de Brownsburg-Chatham :

- **Pour le lot 4423826 :**

**5. Conclusion**

Selon le registre foncier, le lot appartient à Monsieur Jean Lauzon et Andé Lauzon mais c'est la ferme J.A. Lauzon Inc qui l'exploite. Il a eu augmentation de près de 12 hectares après 2004, cultivée en soya en 2013. cette superficie n'a jamais été cultivée entre 1990 et 2004

- **Pour le lot 4423712 :**

Selon le registre foncier, le lot appartient à la ferme J.A. Lauzon Inc et elle est l'exploitante. Il a eu augmentation minimum de 5 hectares après 2004, cultivée en maïs en 2013. Cette superficie n'a jamais été cultivée entre 1990 et 2004.

La ferme J.A. Lauzon Inc contrevient à l'article 50.3 al.1 du REA .

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement du manquement**

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**
  - Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (Mi)
- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**
  - Conséquences réversibles en tout parce que l'exploitant doit arrêter de cultiver sa superficie augmentée dans ce bassin classé dégradé (Mo)
- **Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté**
  - Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible puisque c'est le grand bassin de la rivière de l'Outaouais. (Mi)

**Les facteurs aggravants :** vue la superficie déboisée (minimum 17 ha) et mise en culture après 2004. j'évalue les conséquences du manquement modéré.

**6. Recommandations**

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 50.3 al.1 du REA.
- Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 50.3 al.1 du REA (article 43.5 (9)- 5000.00 \$) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.
- Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) d'ici le **16 janvier 2014** afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices.

Rédigé par : Rachid Arroub  
Signature :



Date de rédaction : 2013-12-19

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Steeve Lachance

Fonction :

Signature :



Date : 2013-12-23

**Commentaires :**

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse de éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement



Nom : Ferme A.J. Lauzon inc.

Municipalité : Brownsburg-Chatham

Date : 2013-10-16

N/D : 7710-15-01-01029-03

**Photo # 1 :**

Référence Photo : 2275

Note : andains de débris de bois dans un champ de maïs.



**Photo # 2 :**

Référence Photo : 2278

Note : une partie de la parcelle déboisé

**Photo # 3 :**

Référence Photo : 2279

Note : une vue plus large du champ de maïs





**Photo # 4 :**

Référence Photo :2281

Note : une vue de l'étendu du champ



**Photo # 5 :**

Référence Photo :2282

Note : Encore des andains du bois découpés dans le champ du maïs

**Photo # 6:**

Référence Photo : 2283

Note : la partie non nettoyée encore.





**Photo # 7:**

**Référence Photo :2284**

**Note : Autre vue de même champ**



**Photo # 8:**

**Référence Photo :2285**

**Note : du bois qui traîne encore.**



**Photo # 9 :**

**Référence Photo : Img\_022.JPG**

**Note :**

**Photographié par : Arroub Rachid**

Photographié par : Arroub Rachid

**Photo # 9:**

Référence Photo :2243

Note :une autre partie est encours de déboisement . Aucune culture



**Photo # 10 :**

Référence Photo :2246

Note : Andains des branches résultant de déboisement.



**Photo # 11:**

Référence Photo : 2247

Note : Autre vue de la même partie déboisée



**Photographié par : Arroub Rachid**

**Photo # 12 :**

Référence Photo : 2264

Note : un cours d'eau piétiné lors de l'opération de déboisement.







**Photo # 13 :**  
Référence Photo : 2270  
Note : une vue plus large du déboisement.

**Photo # 14 :**  
Référence Photo : 2271  
Note : un cours d'eau au milieu de la partie déboisée



**Photographié par :** Arroub Rachid

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs

Québec 

**Nom :** André Lauzon et Jean Lauzon (lot 4423826)

**Municipalité :** Brownsburg-Chatham

**Date :** 2013-10-16

**N/D :** 7710-15-01-01029-03



**Photo # 15 :**

Référence Photo : 2326

Note : Un tas de débris de bois au milieu d'un champ de maïs (champ 24)



**Photo # 16:**

Référence Photo : 2324

Note : À droite le champ 24

**Photo # 17 :**

Référence Photo : 2327

Note : vue de l'étendu du champ 24 ; aucun boisé .



Photographié par : Arroub Rachid



**Photo # 18:**

Référence Photo : 2315

Note : le champ 19 , labouré après récolte du soya.



**Photo # 19 :**

Référence Photo : 2313

Note : une autre vue du champ 19.

**Photo # 20:**

Référence Photo :2314

Note : la partie du champ 19 qui existait depuis longtemps (avant 2004)



Photographié par : Arroub Rachid





Échelle 1:10000

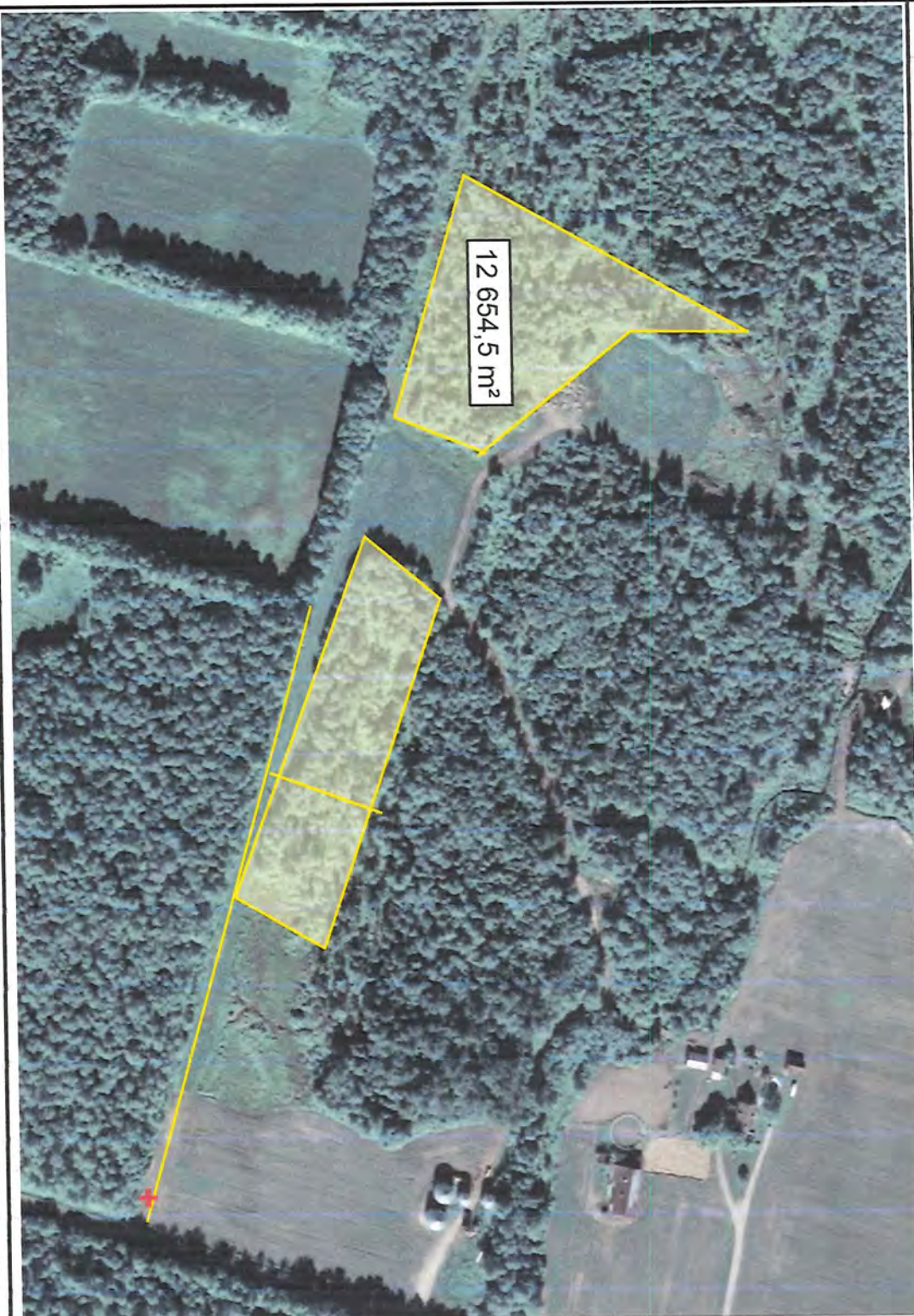
Annexe 1







**Ferme A,J, LAUZON INC**  
 augmentation de superficie de culture LOT 4423826



Échelle approximative : 1 / 3 473



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2013

Développement durable,  
 Environnement,  
 Faune et Parcs  
**Québec**  
 Bureau de Ste-Thérèse (c)

Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante

Orthos 2007

augmentation de superficie  
 lot 442326  
 544558 m, 5050034 m  
 Zone UTM18

**BOIS DISPARU**  
 10 743,0 m²

**SUP 2 DISPARUE**  
 12 654,5 m²

distance maïs  
 348,3 m

largeur  
 64,9 m



Préparé par :  
 Rachid Arroub  
 2013-10-16

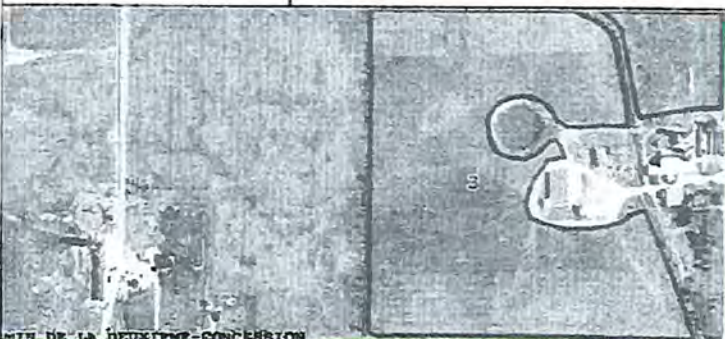


La Financière agricole  
Québec

Ferme J.A. Lauzon inc.  
Jean Lauzon  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham  
J8G 2G9  
(450) 562-9506

Cer. te  
se. 44  
Zone : 13  
Territoire : 06  
Année : 2008  
Client : 737643  
Diagramme 5

Annexe  
5



No. Parcelle	Sup. ha
14	4.1
15	6.1
16	9.8
17A	9.3
17B	1.4
18	0.5
19	2.8

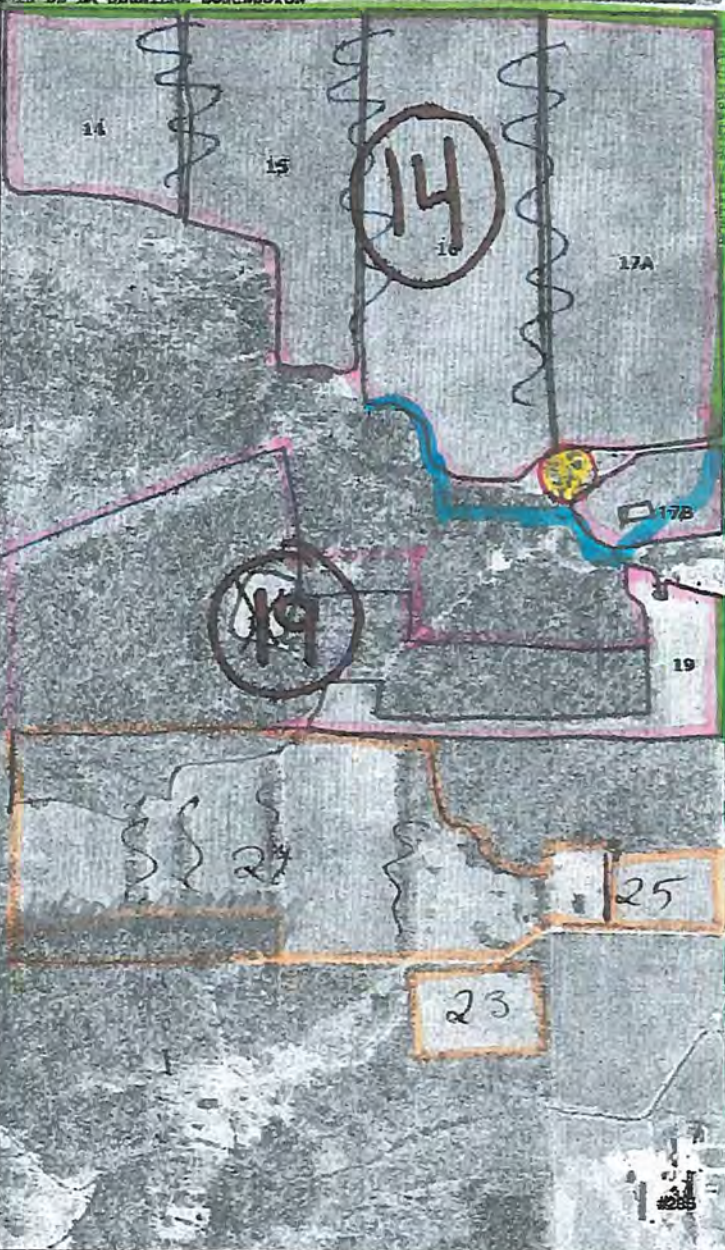
Lot 246  
4423826

12 ha ↑

12 ha = augmentation

29,00 ha  
boisée

4  
Carte 6



Water course 3m  
Protected zone  
from the bank

Well 30 m  
Protected zone no  
spreading manure  
or fertilizer

Ditch 1m  
Protected zone  
from the bank

Total : 33.8

○ = superficie de c. ruc.    ● = Superficie excl. zone IVEO

Location(s):

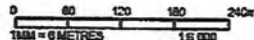
Drainage:

Drainée(s):

Non drainée(s):

Municipalité:

Brownsburg-Chatham

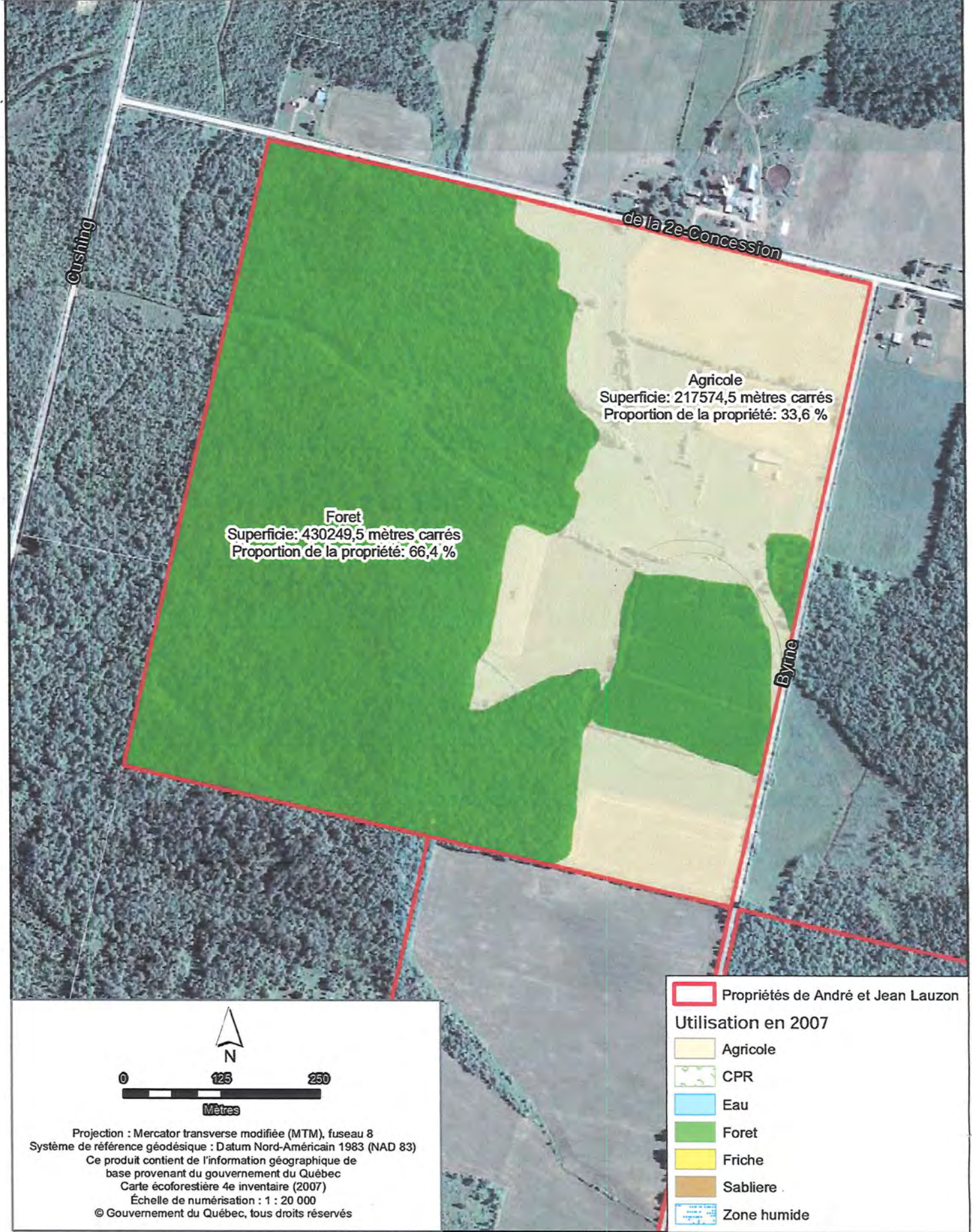








Ammaex 64





*Ammefer*

**1** point GPS

**Déboisement lots : Lauzon lot 252**  
cultivé en maïs



- Lieux d'élevage
- Lieu d'élevage
- Lieu inactif
- Lieux sélectionnés
- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Anciens lots**
- Lot
- ! Lots non actualisés**
- Orthos actuelles 1996-2012**
- Ensemble des rôles d'évaluation
  - Résidentielle
  - Industrielles
  - Transports
  - Commerciale
  - Services
  - Loisirs
  - Richesses naturelles
  - Imm. non exploités et étendues d'eau
- Maïs dernier
- 543141 m, 5049106 m





2004

Annexe 8





316 26

1: 15 000

7 MAI 2004

HMQ04-100 - 439

*Remise A B*

PLAN

1



HAUTS-MONTS INC.

TOUS DROITS RESERVES

1992



444

31G 29

1:15000

6 MAI 1992

HMQ92106

141

ANNEXE 8





Annexe 10

La Financière agricole  
 Québec

ferme J.A. Lauzon Inc.  
 Jean Lauzon  
 421, montée Saint-Philippe  
 Brownsburg-Chatham  
 J8G 2G9  
 (450) 562-9506

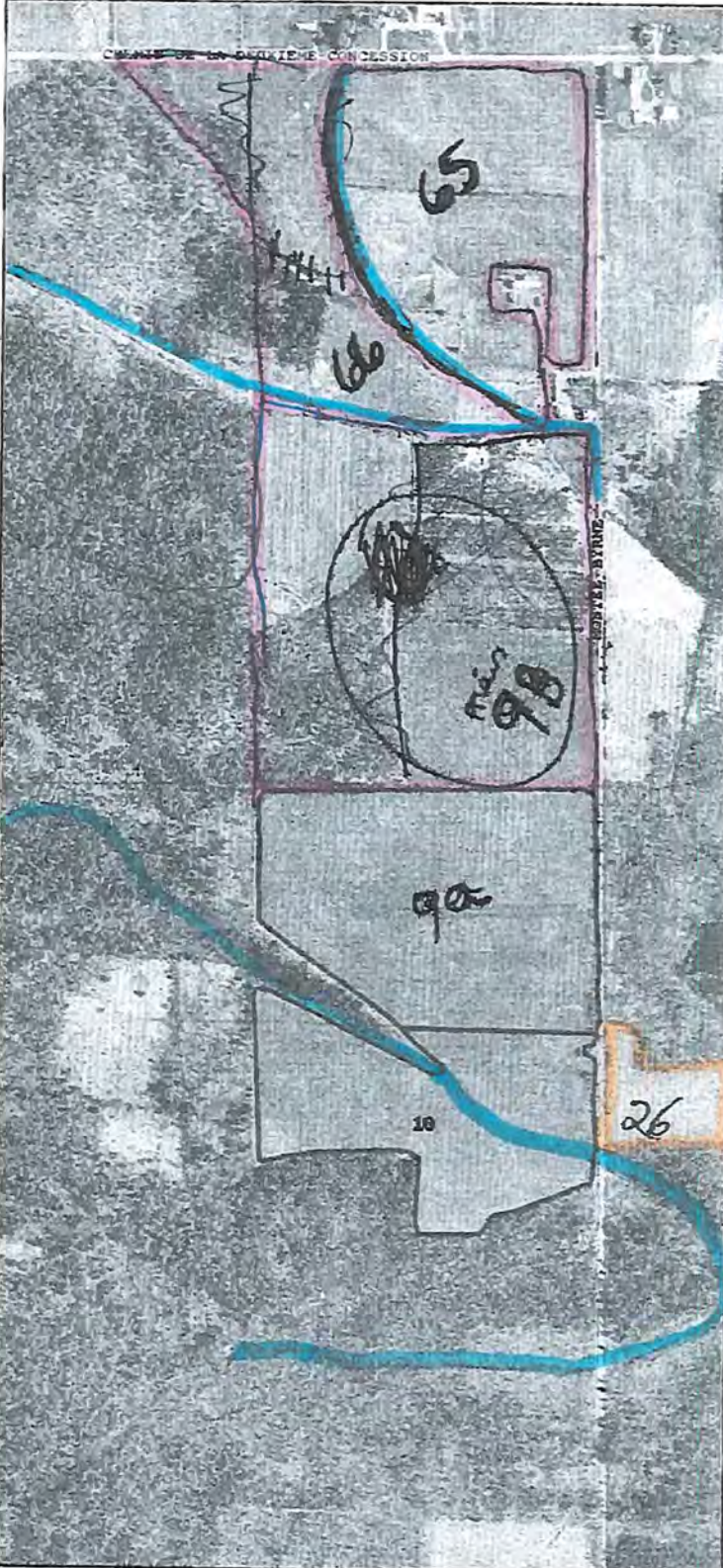
Client : 737643  
 Diagramme : 3  
 Année : 2008  
 Zone : 13  
 Territoire : 06  
 Sexe : 44

Carte 3  
 43,00 ha  
 boisée  
 en déboisement

Parcelle  
 9B → 10.5 ha  
 déboisée  
 et cultivée

Carte 3 ↑  
 Carte 2 ↓

14.42 ha  
 boisée



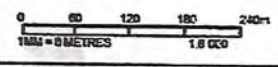
No. Pct.	Sup. ha
9	9.3
10	6.7
<b>26</b>	<b>1.39</b>
9b	10.5
65	8.67
66	1.75

4 423 212

- Water course 3m Protected zone from the bank
- Well 30 m Protected zone no spreading manure or fertilizer
- Ditch 1m Protected zone from the bank

Total :	16.0
---------	------

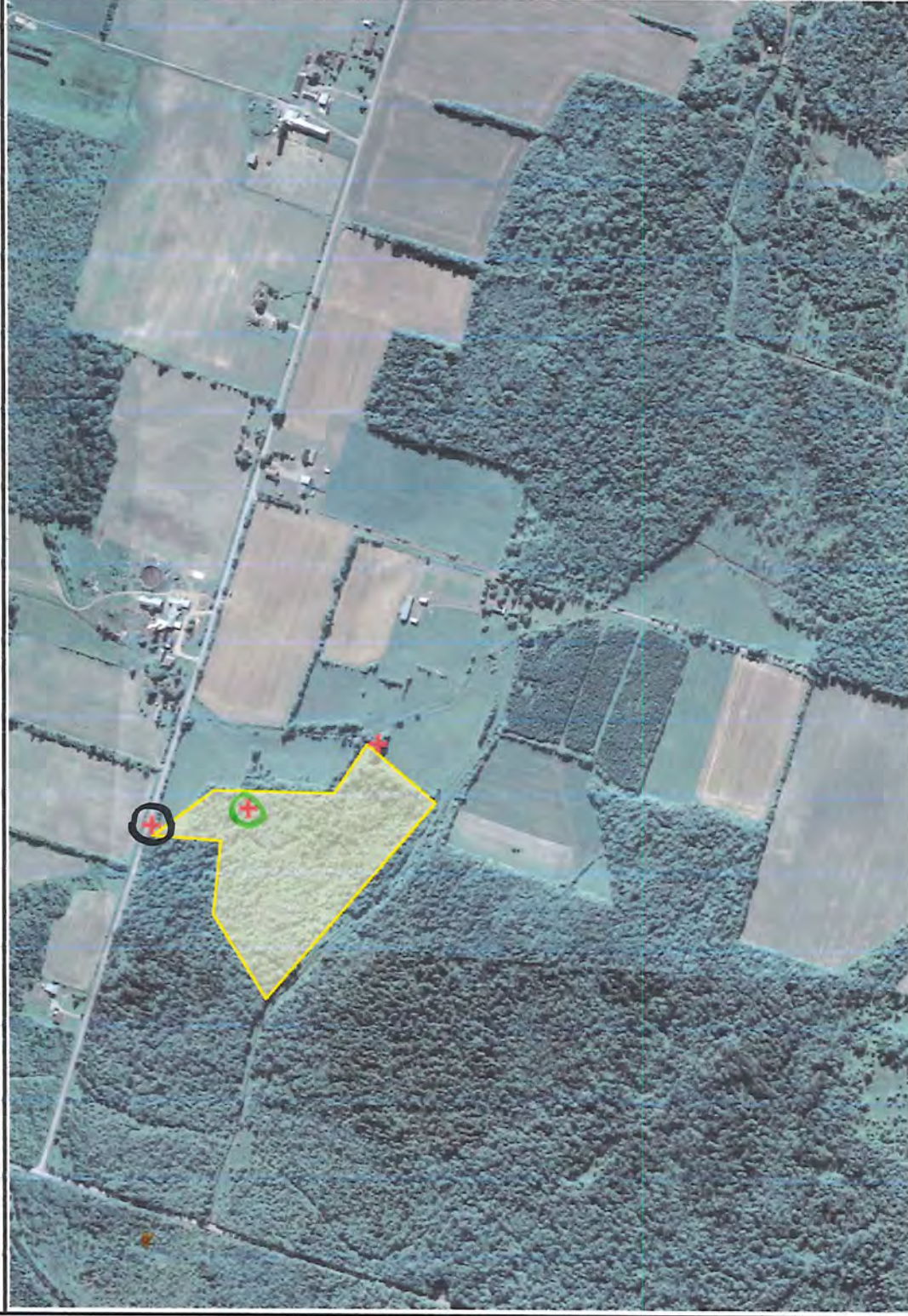
Location(s):  
 Drainage:  
 Drainée(s):  
 Non drainée(s):  
 Municipalité:  
 Brownsburg-Chatham





Annexe 11

**Ferme J. A. Lauzon inc.**  
Déboisement au lot 4423712 côté montée Cushing

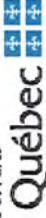


Échelle approximative : 1 / 8 912



Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Forêts



© Gouvernement du Québec, 2013

Bureau de Ste-Thérèse (C)

Lieux sélectionnés



Commerce



Exploitation des ressources



Immeuble et infrastructure



Industrie



Lieu d'élevage



Lieu d'entreposage



Lieu de traitement



Matières résiduelles



Milieu hydrique



Autres lieux



Lieu inactif



Composantes - Lieux sélectionnés



Composante

**Orthos actuelles 1996-2012**

**Milieu déboisé côté montée**

**Cushing**

543133 m, 5051042 m

Zone UTM18

**Près du chemin de la 2e**

**concession**

543097 m, 5051175 m

Zone UTM18

**Près du cours d'eau**

543240 m, 5050870 m

Zone UTM18

**Superficie déboisée et non**

**cultivée du lot 4423712**

59 235,9 m<sup>2</sup>



Préparé par :  
Rachid Arroub  
2013-10-16



Annexe 12



27 juil. 2011

Partie déboisée en 2013

Partie déboisée et en culture côté Byrne

Image © 2013 DigitalGlobe  
© 2013 Google

© 2009 Google

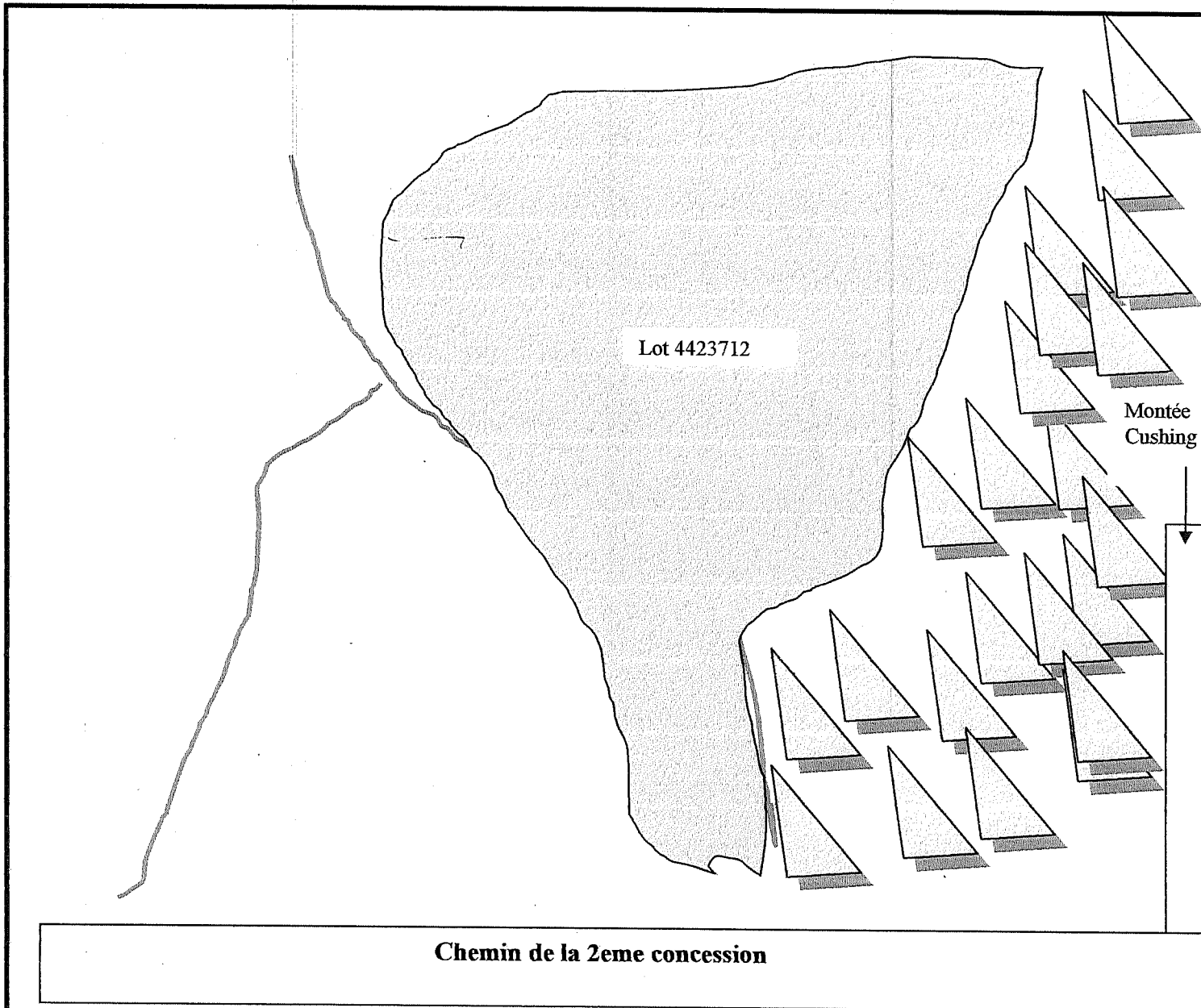
Dates des images satellite : 15 avr. 2010 - 28 juil. 2011 45°36'37.43" N 74°26'47.24" O élév. 63 m

Altitude 1.13 km

2011



**CROQUIS (Annexe 13, lot 4423712, côté montée Cushing)**



**Croquis dessiné par :**

**NOM : Rachid Arroub**

**SIGNATURE :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rachid Arroub', written over a horizontal line.

**DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16**

**N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03**

**LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc**

**VILLE : Brownsburg-Chatham**

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle



La partie déboisée



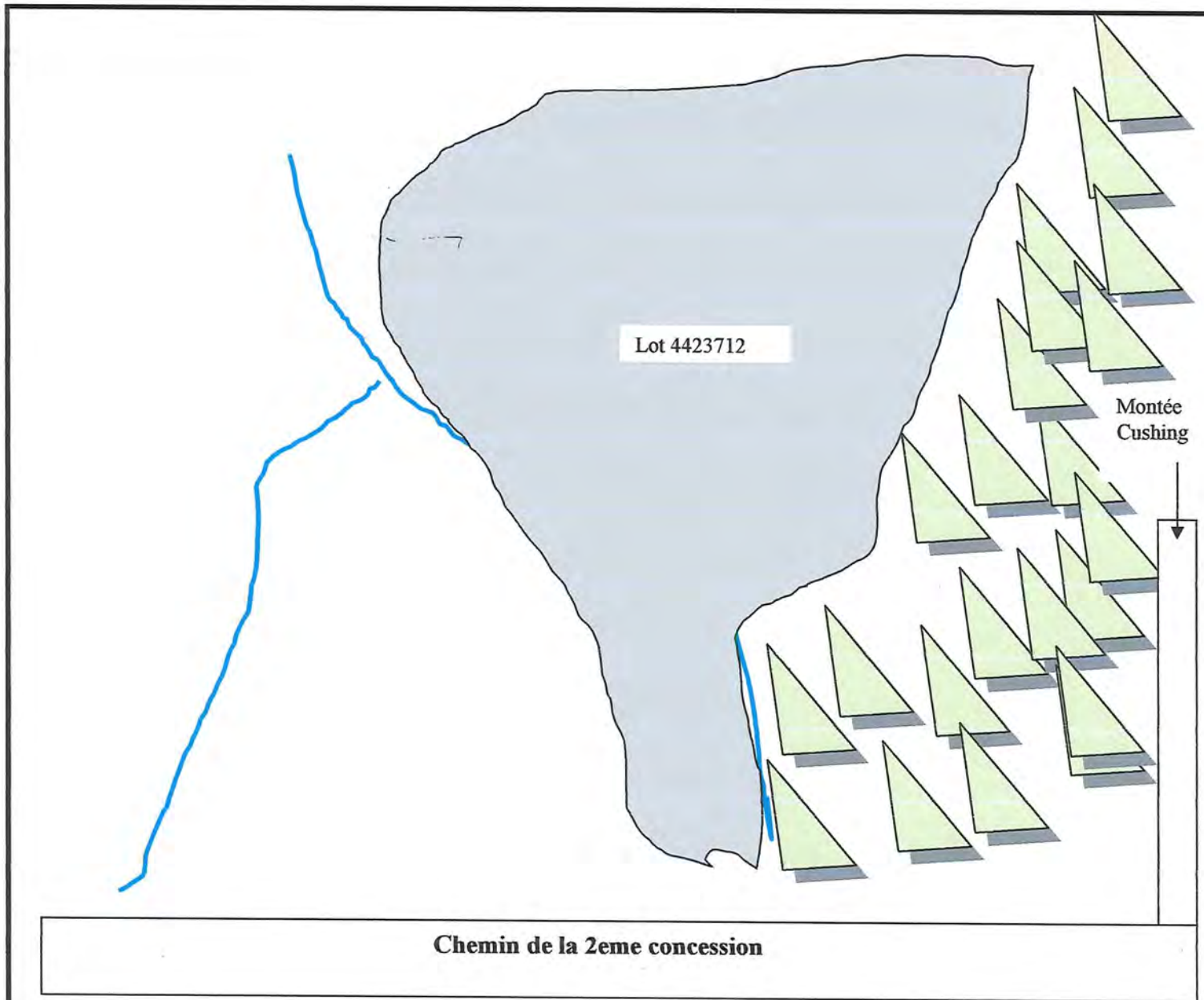
Forêt restante



Ruisseau



**CROQUIS (Annexe 13, lot 4423712, côté montée Cushing)**



**Croquis dessiné par :**

**NOM : Rachid Arroub**

**SIGNATURE :** 

**DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16**

**N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03**

**LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc**

**VILLE : Brownsburg-Chatham**

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle



La partie déboisée



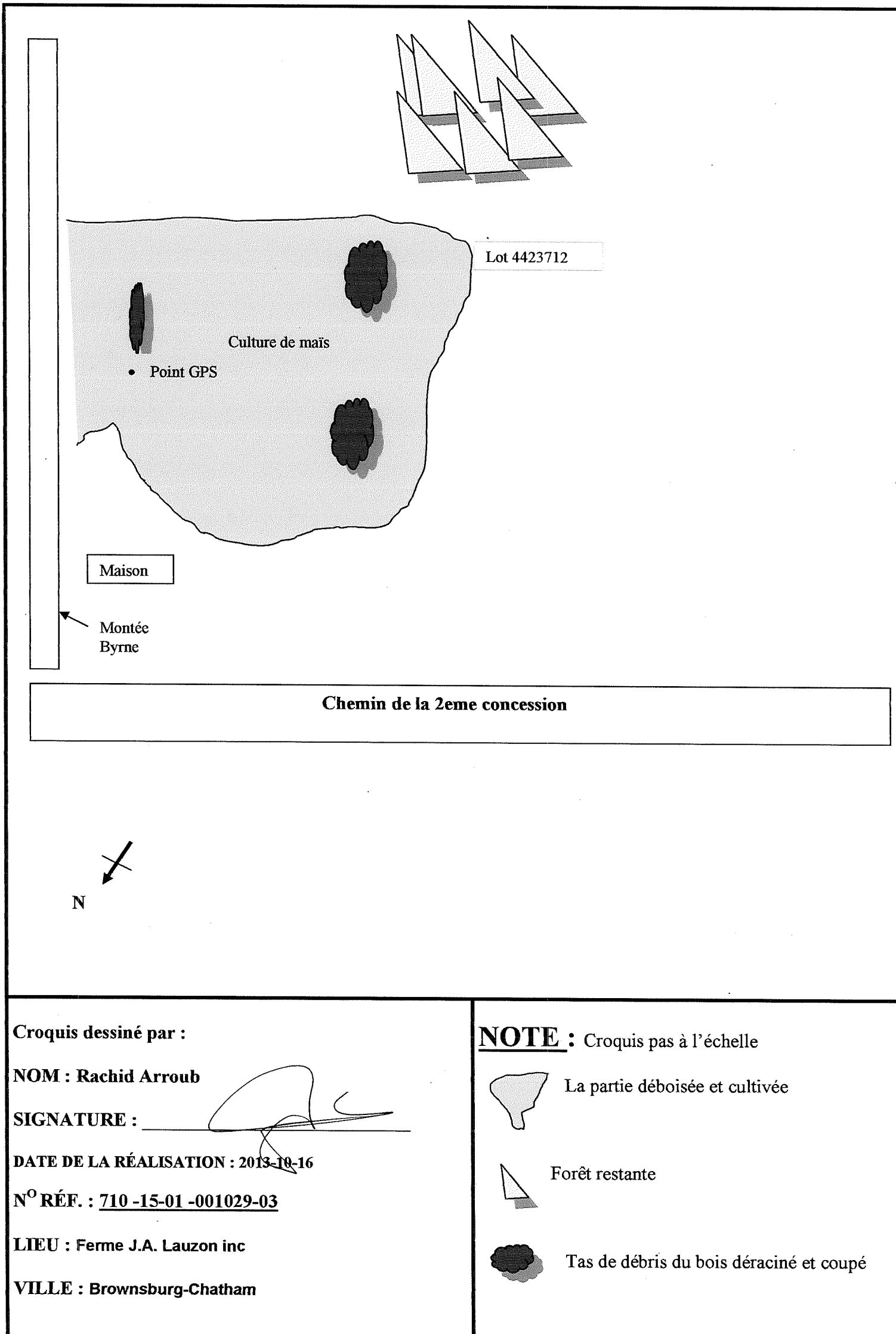
Forêt restante



Ruisseau



**CROQUIS (Annexe 14, lot 4423712, côté montée Byrne)**



Croquis dessiné par :

NOM : Rachid Arroub

SIGNATURE : 


DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16


N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03


LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc

VILLE : Brownsburg-Chatham

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle

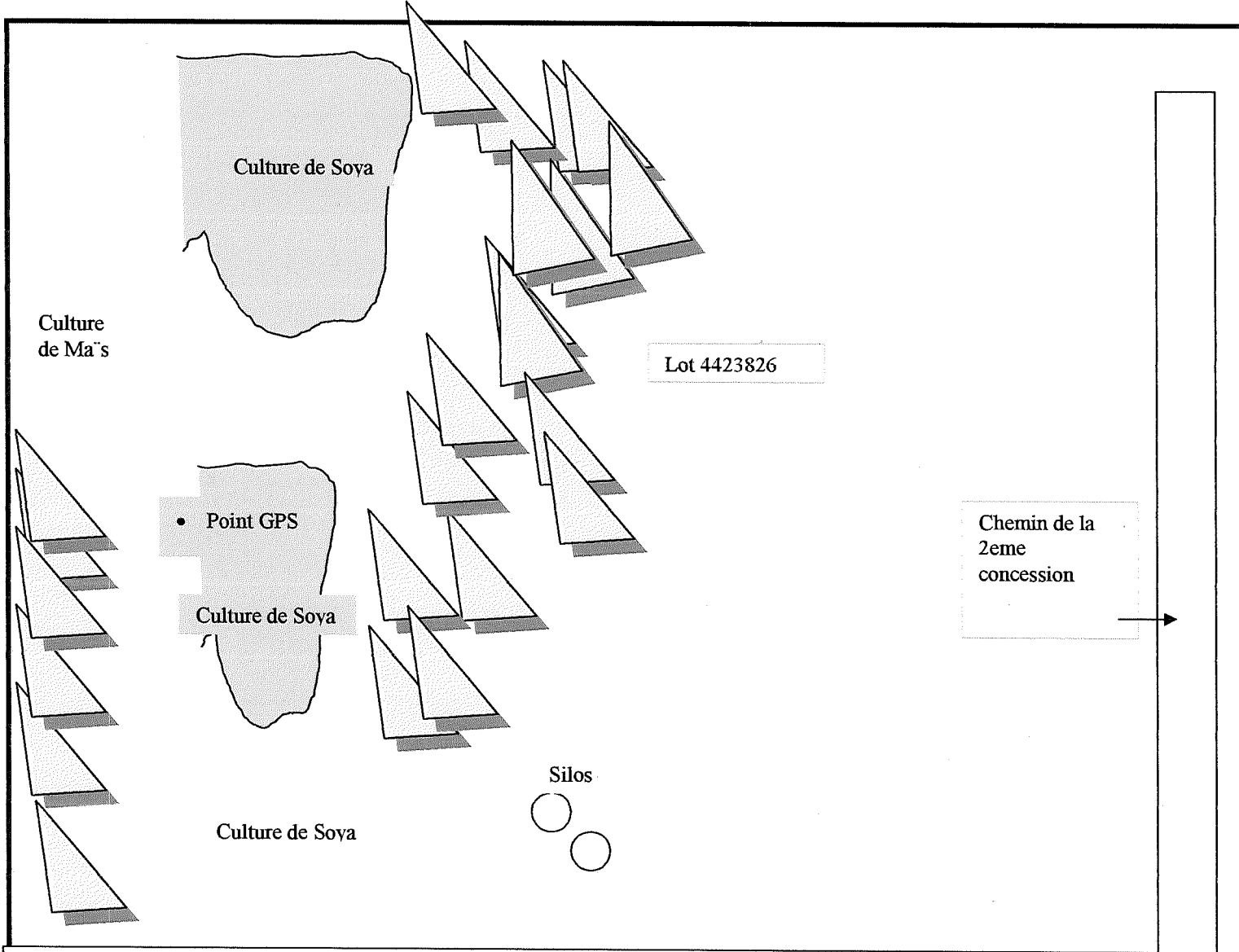
 La partie déboisée et cultivée

 Forêt restante

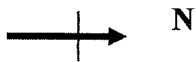
 Tas de débris du bois déraciné et coupé



**CROQUIS (Annexe 15, lot 4423826)**



**Montée Saint-Philippe**



**Croquis dessiné par :**

**NOM : Rachid Arroub**

**SIGNATURE :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rachid Arroub", written over a horizontal line.

**DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16**

**N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03**

**LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc**

**VILLE : Brownsburg-Chatham**

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle



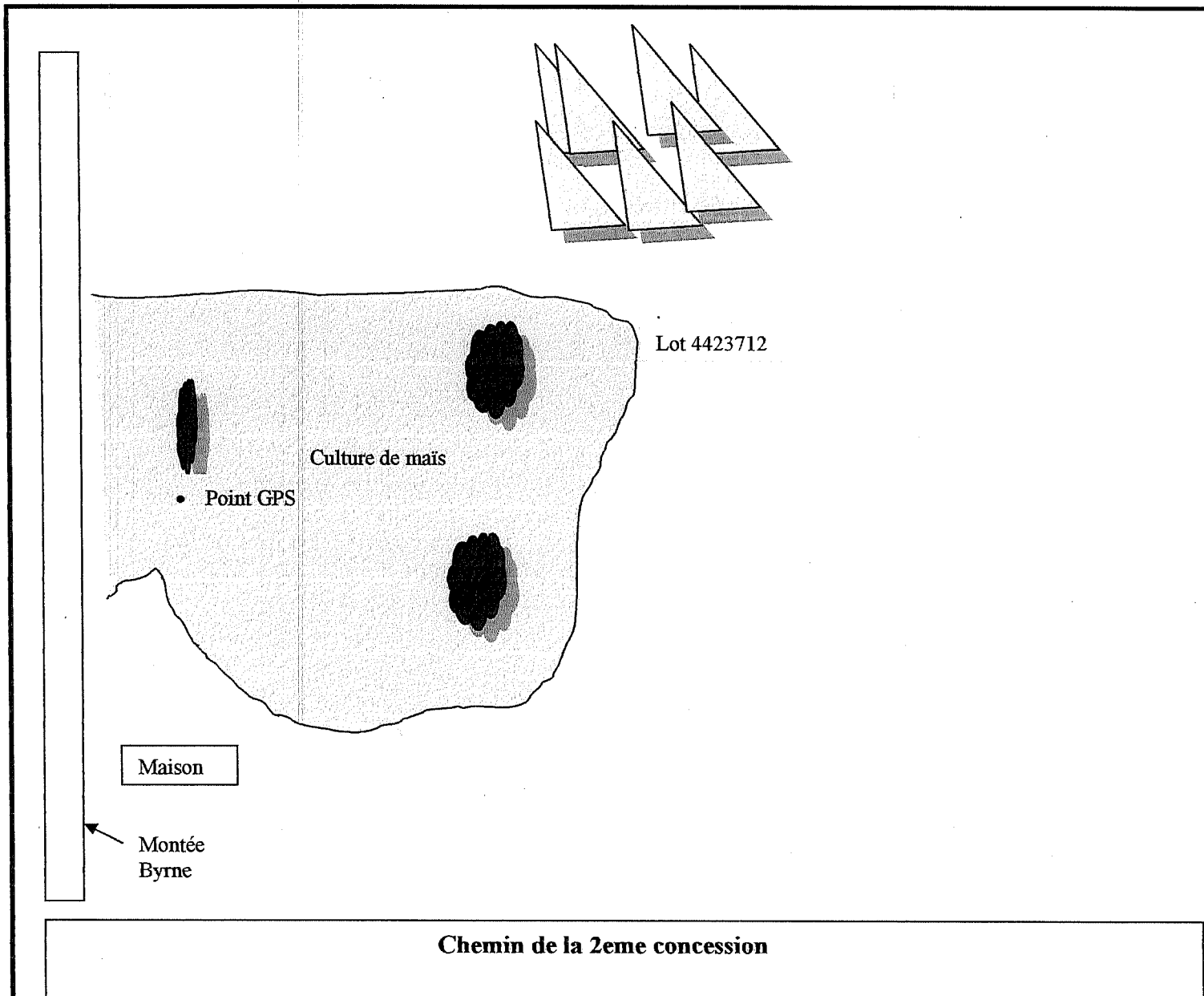
La partie déboisée et cultivée



Forêt restante



**CROQUIS (Annexe 14, lot 4423712, côté montée Byrne)**



**Croquis dessiné par :**

**NOM : Rachid Arroub**

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_

**DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16**

**N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03**

**LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc**

**VILLE : Brownsburg-Chatham**

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle



La partie déboisée et cultivée



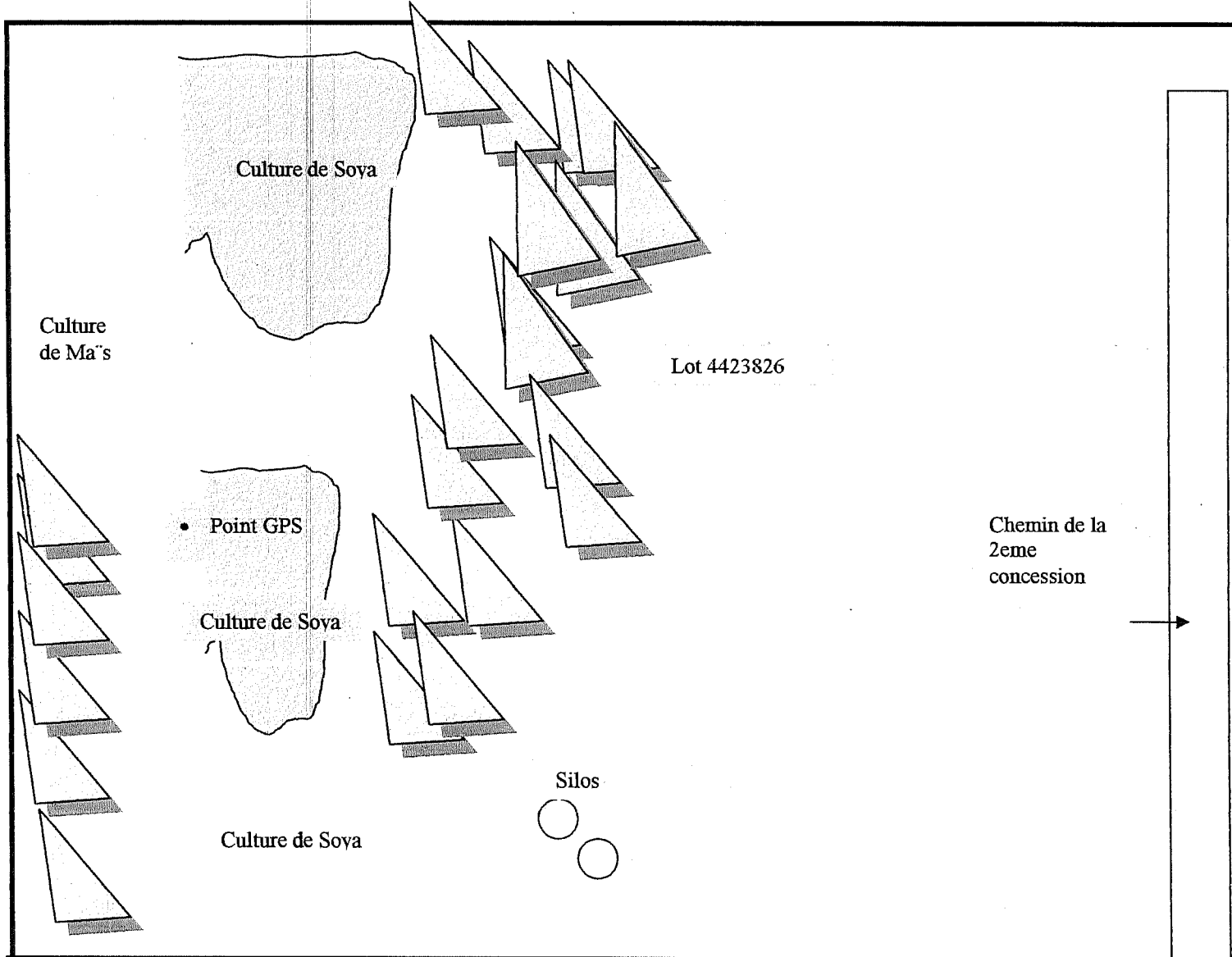
Forêt restante



Tas de débris du bois déraciné et coupé



**CROQUIS (Annexe 15, lot 4423826)**



**Montée Saint-Philippe**



**Croquis dessiné par :**

**NOM : Rachid Arroub**

**SIGNATURE :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rachid Arroub', written over a horizontal line.

**DATE DE LA RÉALISATION : 2013-10-16**

**N° RÉF. : 710 -15-01 -001029-03**

**LIEU : Ferme J.A. Lauzon inc**

**VILLE : Brownsburg-Chatham**

**NOTE :** Croquis pas à l'échelle



La partie déboisée et cultivée



Forêt restante



**Carte de comparaison du couvert végétal entre 1992 et 2010 - Lot 4 423 826 - J.A. Lauzon**



Date  
des images =  
2010

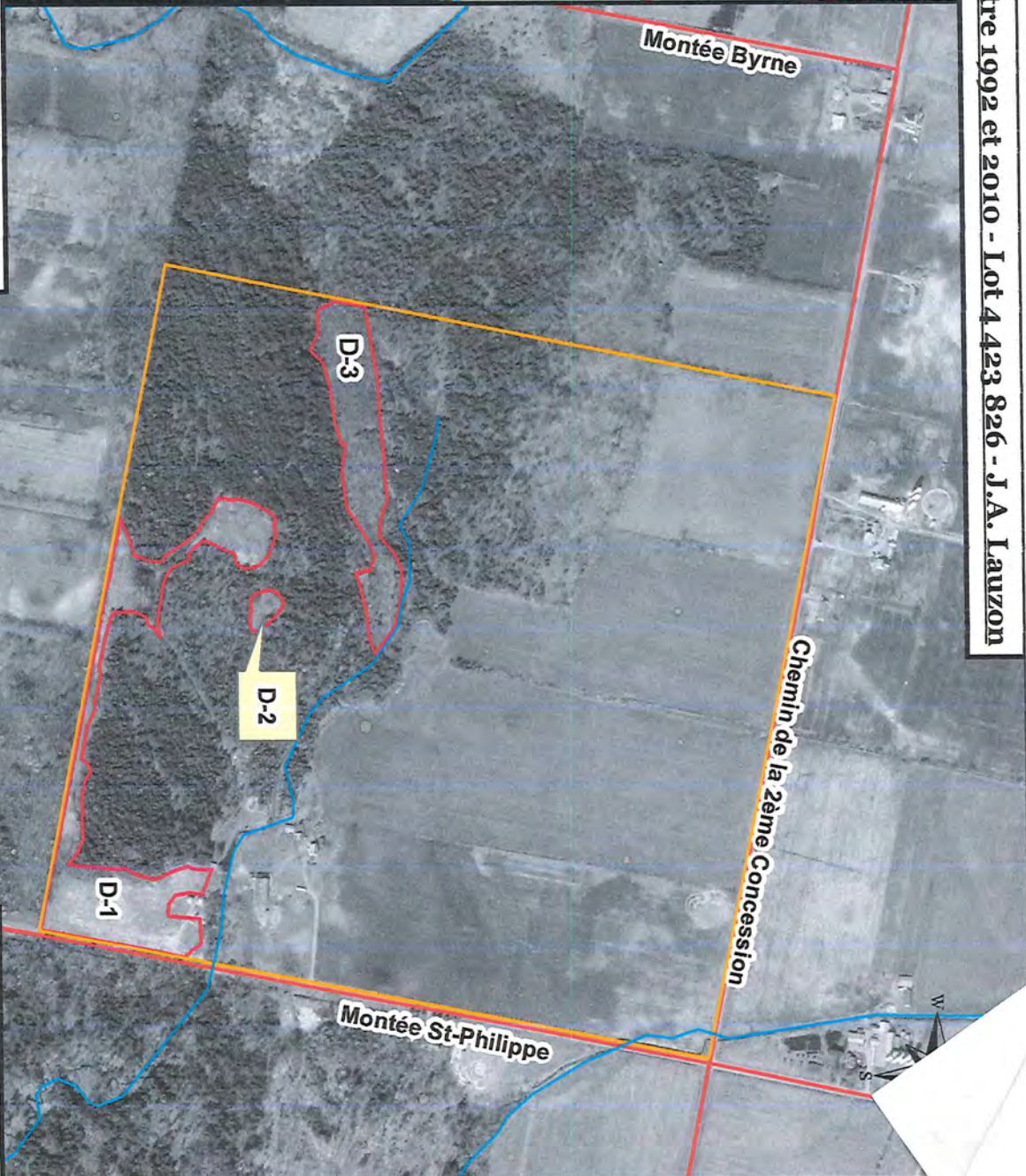
Sources =  
World Imagery 2013

Superficie  
déboisée =

**Légende :**

- Réseau hydrographique
- Réseau routier
- lot 4 423 826
- Zone déboisée

© Réalisé par Bélanger Agri-Consultant  
Approuvé par Jean Lauzon - 15/01/2014



Date  
des images =  
1992

Source =  
@ Géomathèque 2013

Superficie  
déboisée = 4,8 Ha

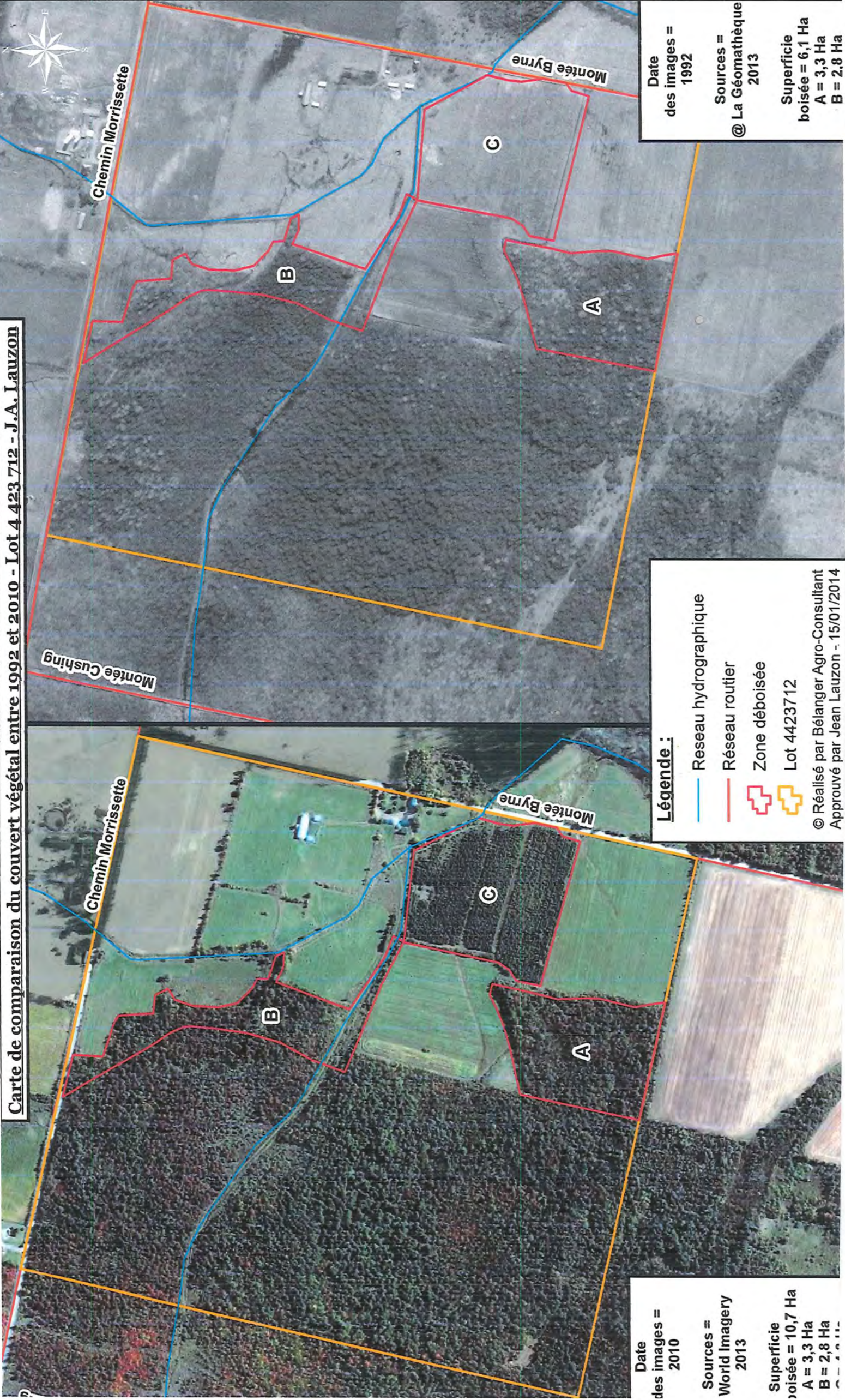
D-1 = 3,2 Ha

D-2 = 0,1 Ha

D-3 = 1,9 Ha



**Carte de comparaison du couvert végétal entre 1992 et 2010 - Lot 4 423 712 - J.A. Lauzon**



Date des images = 1992  
 Sources = @ La Géomathèque 2013  
 Superficie boisée = 6,1 Ha  
 A = 3,3 Ha  
 B = 2,8 Ha

**Légende :**  
 — Réseau hydrographique  
 — Réseau routier  
 ☒ Zone déboisée  
 ☒ Lot 4423712  
 © Réalisé par Bélanger Agro-Consultant  
 Approuvé par Jean Lauzon - 15/01/2014

Date des images = 2010  
 Sources = World Imagery 2013  
 Superficie boisée = 10,7 Ha  
 A = 3,3 Ha  
 B = 2,8 Ha



Sainte-Thérèse, le 19 décembre 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03  
401091036

**Objet :** Augmentation non-conforme de superficie en culture au  
lot 4423712 et au lot 4423826 à Brownsburg-Chatham

Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 16 octobre 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Avoir augmenté la superficie de culture des végétaux sur le territoire d'une municipalité énumérée aux annexes II à V (Brownsburg-Chatham fait partie de l'annexe III) au delà de la superficie utilisée pour la culture des végétaux au cours de la saison de cultures 2004;

- Règlement sur les exploitations agricoles, article 50.3 al. 1

Nous vous demandons, donc, de nous transmettre d'ici le **16 janvier 2014** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour remédier à ce manquement

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Rachid Arroub au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 279 ou à [rachid.arroub@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:rachid.arroub@mddefp.gouv.qc.ca)

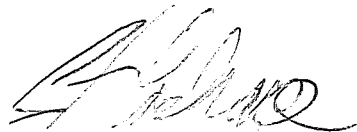
...2



Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 250 \$, 350 \$, 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou de 2 500 \$ pour une personne physique.

SL/RA



Steeve Lachance  
Chef d'équipe par intérim  
Secteurs agricole et hydrique



AVIS DE RECLAMATION  
SANCTION ADMINISTRATIVE PECUNIAIRE

Sainte-Thérèse, le 10 avril 2014

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03  
401099364

Un inspecteur de notre direction régionale a constaté le 16 octobre 2013 que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements le ou vers le 16 octobre 2013 au lot 4423712 et au lot 4423826, à Brownsburg-Chatham et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

A fait défaut de respecter l'interdiction de culture prévue au premier alinéa de l'article 50.3.  
Règlement sur les exploitations agricoles, articles 43.5 (9) et 50.3

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31<sup>e</sup> jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.



Luc St-Martin, ing.  
Directeur régional

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date : 10 avril 2014

Nom : Ferme J.A. Lauzon inc.

Sanction n° 401099364

Montant : 5 000 \$

Sanctions administratives pécuniaires  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
3<sup>e</sup> étage, boîte 11  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

### La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère ([www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

### Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web ([www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm)) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel ([bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca)) ou par la poste à l'adresse suivante :

**Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires**  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**  
Édifice Marie-Guyart  
29<sup>e</sup> étage, boîte 13  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

### Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.





Sainte-Thérèse, le 1er avril 2014

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7710-15-01-01029-03  
401122168

**Objet : Modification de l'avis de non-conformité envoyé le 19 décembre 2013  
sous le N/Réf : 401091036 et 7710-15-01-01029-03.**

Messieurs,

Par la présente nous vous informons qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de non-conformité envoyé le 19 décembre 2013. l'erreur concerne le dernier paragraphe qui se lit comme suit : « Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 250 \$, 350 \$, 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou de 2 500 \$ pour une personne physique.»


Étant donné que l'exploitant dans votre cas une personne morale et non une personne physique, le dernier paragraphe aurait dû donc être écrit comme suit : « Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale».

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte la rectification mentionnée ci-dessus dans le dit avis de non-conformité.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Rachid Arroub au (450) 433-2220, poste 279.

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et recevez, Messieurs, nos salutations les meilleures.

SL/RA



Steeve Lachance  
Chef d'équipe par intérim  
Secteurs agricole et hydrique



**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE: 7552-15-01-01029-03

DATE DE RÉDACTION : 2004-04-23

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 2004-04-21

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : MARC GUÉNETTE

. LIEU INSPECTÉ

Lots 268 et 271  
Cadastre du canton de Chatham  
Brownsburg-Chatham

.ADRESSE POSTALE (si différente)

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée St-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec)

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Aucune

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)  
[X] [X] [ ] [X]

. BUTS : Vérifier l'emplacement des amas de biosolides (MRF) par rapport aux cours d'eau, fossés, habitation voisine.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Avant de procéder à l'inspection, j'ai téléphoné à M. 53-54, agronome en charge du projet chez Solinov, afin de savoir l'état d'avancement pour l'entreposage des biosolides sur les terres de la ferme J.A. Lauzon. M.53-54 m'indique que seulement 2 champs ont reçu des MRF, soit les champs # 8 et 43. Ces champs sont situés à l'est de la montée St-Philippe, à Brownsburg-Chatham.

Lors de l'inspection, 4 amas de biosolides ont été constatés. Des mesures ont été prises à l'aide d'un ruban à mesurer afin d'évaluer le volume entreposé.

	Longueur (m)	Largeur (m)	Volume (m <sup>3</sup> )
Amas #1	30	5	150
Amas #2	39.5	23	908.5
Amas #3	15.5	6.5	101
Amas #4	50	16	800

Aucune odeur forte ne s'échappait des amas. Les amas étaient composées de matières sèches, ressemblant à de la pâte de papier.

Tous les amas de biosolides étaient situés à plus de 500 mètres des habitations. Un seul amas, soit l'amas #3, le plus petit, était situé à 100 mètres d'un ruisseau de plus de 2m<sup>2</sup> d'aire d'écoulement. Selon le « Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes », au tableau 9.1, le stockage au sol des MRF classés P2/P3 doit respecter une distance de plus de 150m d'un cours d'eau de plus de 2m<sup>2</sup> d'aire d'écoulement.

Aucun écoulement provenant de cet amas ni près de celui-ci n'a été aperçu.

Finalement, j'ai constaté que du fumier est entreposé en amas dans le champ #7, sur le lot 268. Cet amas était situé à 54 mètres d'un ruisseau dont l'aire d'écoulement est supérieure à 2m<sup>2</sup>.

### 3. CONCLUSION

L'entreposage des amas de biosolides a été effectué sur seulement 2 champs (#8 et #43).

Tous les amas sont entreposés à plus de 500 mètres d'une résidence. Un seul amas, soit le plus petit étant de 100m<sup>3</sup>, est entreposé à moins de 150 mètres d'un cours d'eau, soit à 100 mètres. Le volume de cet amas représente 5% du volume total entreposé correctement sur ces 2 lots, soit un maximum de 4 ou 5 camions. La localisation de cet amas contrevient à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le non-respect du CA.

Aucune odeur nauséabonde n'a été remarquée de près ou de loin des amas de MRF.

Finalement, la localisation de l'amas de fumier sur le lot 268 contrevient à l'article 7 du Règlement sur les exploitations agricoles car il est situé à moins de 150 mètres du cours d'eau.

### 4. RECOMMANDATION (S)

- Envoyer un avis d'infraction au producteur ~~et copie conforme au consultant~~ 23-24 l'entreposage de MRF à moins de 150 mètres d'un cours d'eau. Inclure aussi l'entreposage de fumier en amas au champ à moins de 150 mètres du ruisseau.

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Marc Guénette

Marc Guénette

2004/04/23

- VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

R. Paquet

2004/04/23

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



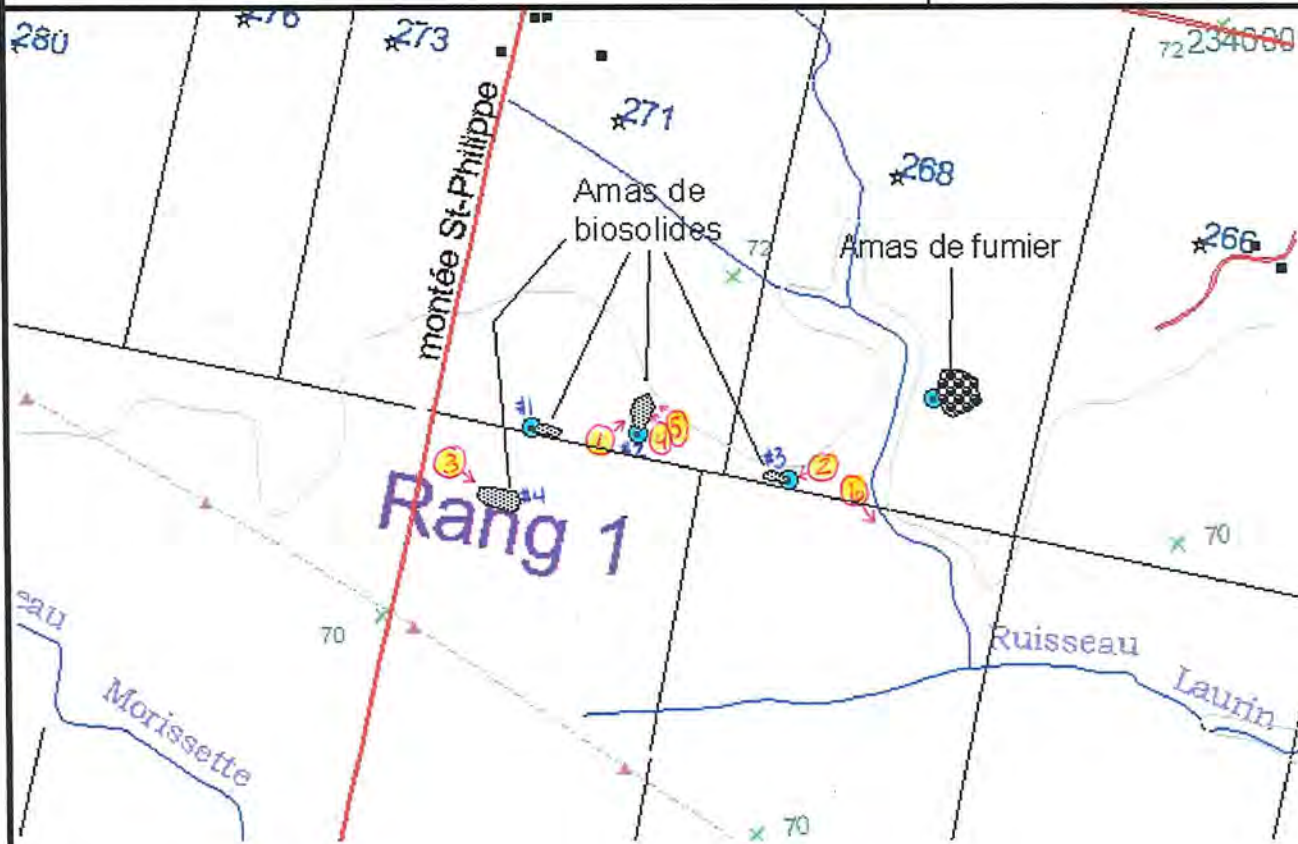
Exploitant : Ferme J.A. Lauzon inc.

Localisation : lots 268 et 271, cadastre du canton de Chatham

Date : 2004-04-21

Municipalité : Brownsburg-Chatham

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03



Echelle 1:10 000

Amas #1 : 150 m<sup>3</sup>  
Amas #2 : 908,5 m<sup>3</sup>  
Amas #3 : 101 m<sup>3</sup>  
Amas #4 : 800 m<sup>3</sup>

Source : Logiciel Arcview  
Carte numérique 31 G 09, Lachute  
Échelle 1 : 10000

Référence : Carte cadastrale  
Saint-André-Est 31G 09-200-0101  
Échelle 1 : 20000

Réalisé par : Marc Guénette

Exploitant : Ferme J.A. Lauzon inc.	
Localisation : lots 268 et 271, cadastre du canton de Chatham	Date : 2004-04-21
Municipalité : Brownsburg-Chatham	N/Réf. : 7552-15-01-01029-03

**Photo #1:**  
Référence Photo: 2004-04-21- 017.JPG  
Note :

Amas de biosolides.



**Photo # 2:**  
Référence Photo: 2004-04-21- 020.JPG  
Note :

Petit amas de biosolides.

**Photo # 3:**  
Référence Photo: 2004-04-21- 023.JPG  
Note :

Gros amas de biosolides.





Exploitant : Ferme J.A. Lauzon inc.

Localisation : lots 268 et 271, cadastre du canton de Chatham

Date : 2004-04-21

Municipalité : Brownsburg-Chatham

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03

**Photo #4:**

Référence Photo: 2004-04-21- 019.JPG

Note :

Biosolides.



**Photo # 5:**

Référence Photo: 2004-04-21- 018.JPG

Note :

Biosolides de près. Les biosolides s'apparentent à de la pâte de papier.

**Photo # 6:**

Référence Photo: 2004-04-21- 021.JPG

Note :

Ruisseau situé à 100 mètres d'un petit amas de biosolides.



Photographié par : Marc Guénette



CERTIFIÉE

LC 038 700 027

Saint-Eustache, le 23 avril 2004

## AVIS D'INFRACTION

---

Monsieur Jean Lauzon  
Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec)  
J8G 2G7

N/Réf. : 7552-15-01-01029-10

Objet : Entreposage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (MRF) et stockage de fumier solide en amas au champ cultivé sur les lots 268 et 271, rang 1, cadastre du canton de Chatham,

---

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectué le 21 avril 2004 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

1. Avoir entreposé des matières résiduelles fertilisantes (MRF) à moins de 150 mètres d'un cours d'eau dont l'aire totale d'écoulement est supérieur à 2m<sup>2</sup>.
  - Loi sur la qualité de l'environnement
  - Article 123.1
2. Avoir entreposé des fumiers solides en amas au champ à moins de 150 mètres d'un cours d'eau dont l'aire totale d'écoulement est supérieur à 2m<sup>2</sup>.
  - Règlement sur les exploitations agricoles
  - Article 7

...2



## AVIS D'INFRACTION

---

-2-

N/Réf. : 7552-15-01-01029-10

Le 23 avril 2004

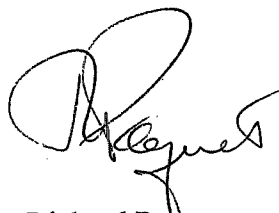
Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent en déplaçant l'amas de matières résiduelles fertilisantes et l'amas de fumier solide à distance réglementaire et de nous informer, par écrit, lorsque les correctifs seront complétés.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Marc Guénette au (450) 623-7811, poste 274.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de la division contrôle  
Secteurs industriel et agricole



Richard Paquet

RP/MG

c.c. M. Emmanuel Buon, agr., Solinov inc.

**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE: 7552-15-01-01029 10

DATE DE RÉDACTION : 26 mai 2004

Demande : 200070472

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : Vendredi, le 7 mai 2004

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Eric Massicotte

## . LIEU INSPECTÉ

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec)

## . ADRESSE POSTALE (si différente)

## NOM/FONCTION

## TÉLÉPHONE

## . PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Jean Lauzon

(450) 562-9602

53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)  
[ ] [ ] [ ] [ ]**BUTS :**

Cette visite sur le terrain avait pour objectif principal de mesurer les odeurs dégagées des boues de désencrage générées par la fabrique de Cascades Canada inc. (anciennement Cascades Groupe Tissu inc.), de Lachute.

D'après le guide des critères provisoires sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes, ces boues de désencrage sont fortement malodorantes (O3) à cause d'un rapport carbone/azote inférieur à 70. D'un commun accord, j'ai décidé de me rendre sur le terrain avec le consultant pour valider le classement de ces boues au niveau des odeurs.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Départ de Saint-Eustache : 11 :15

Arrivée à Lachute : 12 :00

Température : Ensoleillé et venteux.

Je rencontre monsieur 53-54 agronome chez 23-24, qui est en charge du dossier de valorisation pour la Ferme J.A. Lauzon. Après avoir dîner ensemble nous partons vers la ferme où nous rencontrons monsieur Jean Lauzon à notre arrivée à 13 :30.

Après les présentations d'usage, je mentionne à monsieur Lauzon l'objectif de ma visite qui est de vérifier les odeurs qui se dégagent des boues de désencrage. Monsieur Lauzon nous conduit tous les trois dans son véhicule vers un amas de boues à proximité de la ferme. Je constate l'amas de boues dans un champ qui s'apparente à du carton déchiqueté humidifié. Je prends une poignée de boues et les odeurs qui s'en dégagent sont très faibles, presque sans odeurs. La charge d'odeurs est plus faible qu'un fumier solide de bovins laitiers. À une centaine de pieds de l'amas, des boues ont été enfouies dans une parcelle ensemencée en maïs. Cette fois, aucune odeur perceptible ne se dégage des morceaux cartonnés enfouis dans le sol.

À la lumière de cette visite, ce type de boues peut être désormais considéré comme O1, c'est-à-dire peu odorant. Les restrictions imposées à une MRF O3 seront donc mises de côté pour ce type de boues générées par Cascades Canada inc., à Lachute.

**3. CONCLUSION**

Les boues de désencrage générées par la fabrique de Cascades Canada inc. (anciennement Cascades Groupe Tissu inc.), de Lachute, peuvent être considérées comme O1 (peu odorantes).


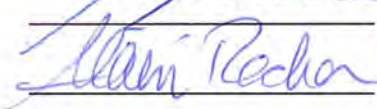


4. RECOMMANDATION (S)

Les prochaines demandes d'autorisation concernant la valorisation de ce type de boues de désencrage générées par la fabrique de Cascades Canada inc. (anciennement Cascades Groupe Tissu inc.), de Lachute, devraient être considérées comme O1 étant donné la faible charge d'odeurs qui se dégage de ces boues sur le terrain.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Eric Massicotte
- VÉRIFIÉ PAR : Alain Rochon

 AOR. 2004/05/26.  
 4/6/10.

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Informez les auteurs du "Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes" de ces constatations.

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2010 03 31 année mois jour	Heure d'arrivée: 11 h 03	Heure de départ: 12 h 08
Date de rédaction : 2010 04 07 année mois jour	No dossier (gestion documentaire): 7552-15-01-01029-03	
Technicien, technicienne: Jacinthe Alarie		Accompagné, accompagnée de:
No intervention (SAGO): 300573718		No document (SAGO) (facultatif): 400697706

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le respect du certificat d'autorisation émis le 10 juin 2009 concernant la valorisation de MRF (matières résiduelles fertilisantes).

### Plainte

No de demande (SAGO) :

No de dossier :

Plaignant rencontré :  oui  non

Rétroinformation :  oui  non

### Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :  
Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownaburg-Chatam, Québec  
J8G 2G7

Adresse postale (si différente) :

No du lieu (SAGO): 3091573

Type de lieu: lieu d'épandage

Responsable du lieu: monsieur Jean Lauzon

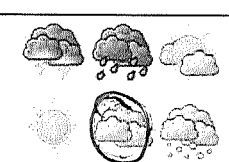
No intervenant (SAGO): 30901573

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Jean Lauzon	administrateur	450-562-9602, cel 53-54
Monsieur André Lauzon	président	

### Pièces annexées

### Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	10		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	2		<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		
			Météo		



## 2. Description de l'inspection

En arrivant sur les lieux, je me suis présentée au président et j'ai expliqué le but de l'inspection qui est de vérifier si l'entreprise respecte le certificat d'autorisation émis le 10 juin 2009 concernant la valorisation des MRF. Alors, je lui demande s'il peut m'accompagner pour vérifier tous les amas dans les champs. Alors, nous avons pris son véhicule.

### Observations lors de l'inspection

#### Emplacement #1:

- Les coordonnées GPS sont 0545726/5051864, précision 6,2 mètres.
- Selon le logiciel SAGO, l'amas est situé au lot 268, parcelle 7.
- Dans le champ, il y a des MRF et des déjections animales provenant des taures situées dans l'étable froide.

#### Emplacement #2:

- Les coordonnées GPS sont 0545650/5052537, précision 7,6 mètres.
- Selon le logiciel SAGO, l'amas est situé au lot 301, parcelles 1CH, 2CH, 3CH.
- Les coordonnées GPS du puits d'eau potable destinée à la consommation humaine sont 0545660/5052426.
- Les MRF sont situées à la proximité d'une maison. L'ouvrage de captage des eaux souterraines est situé à 101 mètres. La distance a été mesurée à l'aide d'une roue à mesurer.

Pour les deux autres amas, le producteur m'a montré l'entrée. Il ne peut m'accompagner, alors je suis retournée à la fin du suivi de la visite ferme par ferme.

#### Emplacement #3:

- Les coordonnées GPS sont 0547979/5051389, précision 7,5 mètres.
- Selon le logiciel SAGO, l'amas est situé au lot 162, parcelle 57 et 58.
- L'amas de MRF est situé à plus de 50 mètres d'un cours d'eau.

#### Emplacement #4:

- Les coordonnées GPS sont 0547973/5051189, précision 5,6 mètres.
- Selon le logiciel SAGO, l'amas est situé au lot 162, parcelle 57 et 58.
- Dans le champ, il y a des MRF et des déjections animales provenant des taures situées dans l'étable froide.
- Les amas sont à plus de 50 mètres d'un cours d'eau.

### Autres informations

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Kodak Easy Share CX7430. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

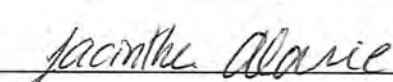
Les coordonnées GPS ont été prises à l'aide de l'appareil GPS 76 Garmin, # série 80250572.

### 3. Conclusion


Infraction à l'article 30 du Règlement sur le captage des eaux souterraines : stockage à même le sol de matières résiduelles fertilisantes dans un champ cultivé à moins de 300 m de tout ouvrage de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine.

### 4. Recommandations

- Envoyer un avis d'infraction.
- Écrire une lettre concernant de l'information erronée par rapport aux plans de localisation.

Rédigé par : Jacinthe Alarie, technicienne	Secteur : Agricole
Signature : 	Date : 2010/04/07

### 5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie Dion, coordonnateur	Secteur : Agricole et industriel
Signature : 	Date : 2010/04/08

Commentaires du vérificateur : DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS ET FAIRE LE SUIVI AFIN DE S'ASSURER QUE LES CORRECTIFS SONT APPORTÉS.



Direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

Lieu: Ferme J.A. Lauzon inc.

N/D: 7552-15-01-01029-03

Date de l'inspection: 31 mars 2010

Photographié par: Jacinthe Alarie

**Photo # 1:** Emplacement # 1, il y a des amas de MRF (matières résiduelles fertilisantes) et des amas de déjections animales.



**Photo # 2:** Vue rapprochée de l'emplacement # 1, il y a des amas de MRF et des amas de déjections animales.



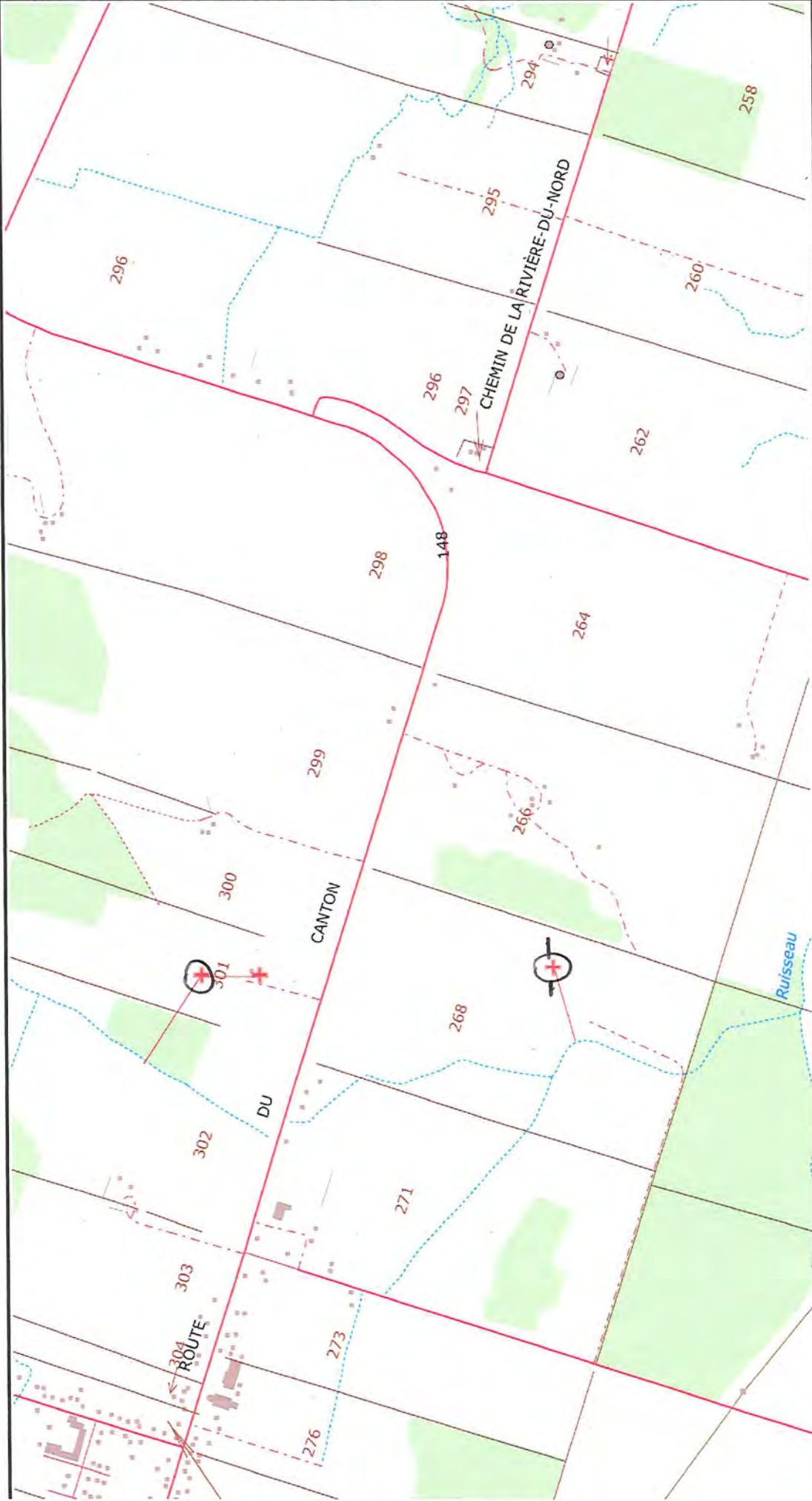
Signature :

*Jacinthe Alarie*

Date : 2010-04-07



# Ferme J.A. Lauzon inc.



200 m



- Anciens lots**
- Lot
- Lots non actualisés
- Amas #1**  
0545726 m, 5051864 m Zone UTM18
- Amas #2**  
0545650 m, 5052537 m Zone UTM18
- Amas #3**  
0547979 m, 5051389 m Zone UTM18
- Amas #4**  
0547973 m, 5051189 m Zone UTM18
- Distance entre l'amas #1 et le cour d'eau**  
 145,4 m
- Distance entre l'amas #2 et le cours d'eau**  
 208,2 m
- Distance entre l'amas #2 et le puits**  
 115,7 m
- distance entre l'amas et le cour d'eau**  
 70,4 m
- ouvrage de captage des eaux souterraines**  
 0545660 m, 5052426 m Zone UTM18

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs  
**Québec**

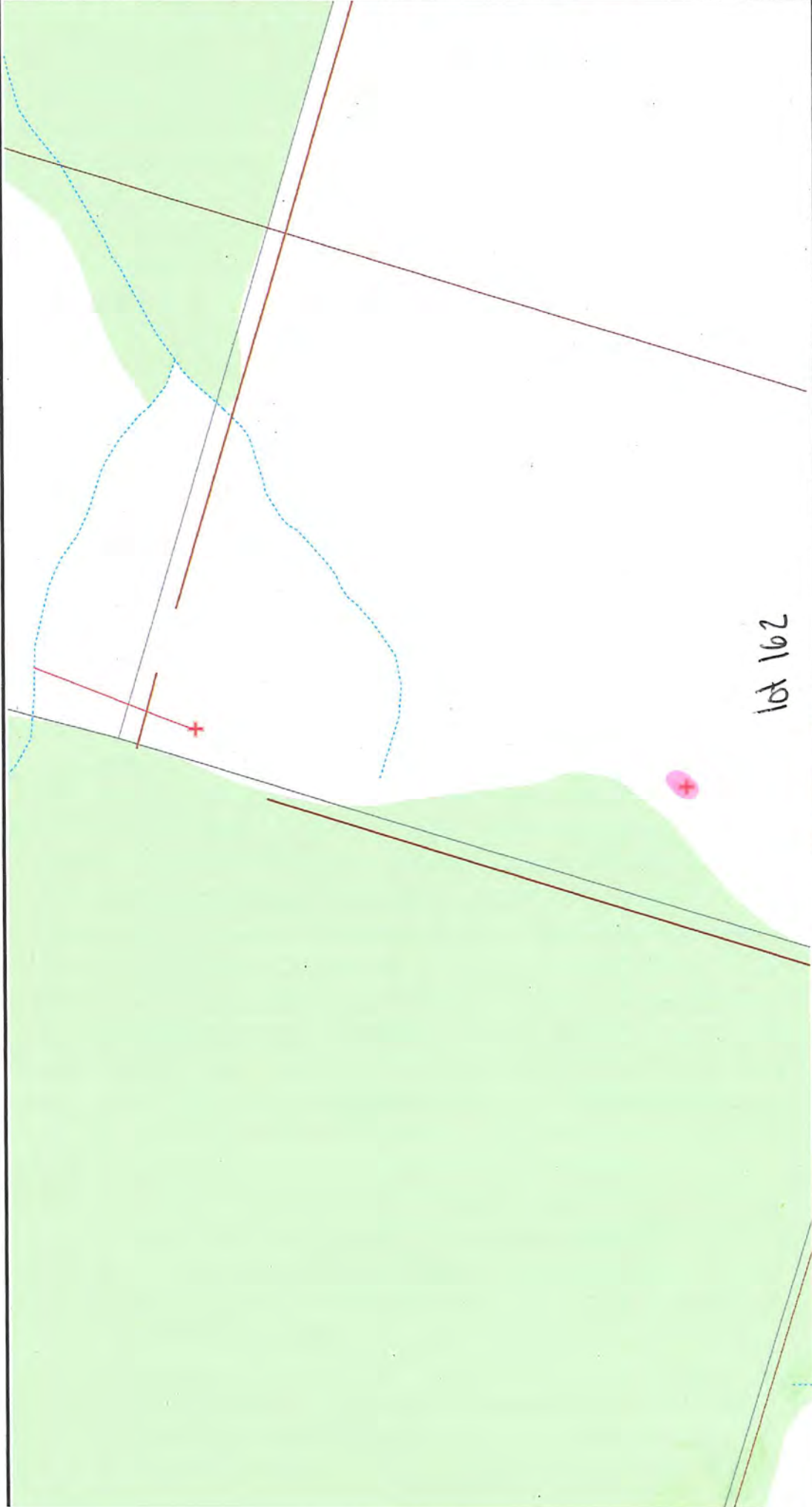
Source(s) des données :

Gouvernement du Québec, 2010

Préparé par :  
Jacinthe Alarie  
2010-04-07



# Ferme J.A. Lauzon inc.



lot 162



Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs  
**Québec**

© Gouvernement du Québec, 2010

**Morcellement primitif**

- Morcellement primitif
- Index - Désign. primitives
- Index - Désign. primitives
- Index contour cadastre Qc
- Index contour
- Lots cadastre Qc
- Lot

**No de lot cadastre Qc**

A Numéro de lot

**Anciens cadastres et rangs**

Cadastre

Rang

**Anciens lots**

Lot

**! Lots non actualisés**

Amas #1

0545726 m, 5051864 m Zone UTM18

Amas #2

0545650 m, 5052537 m Zone UTM18

**Amas #3**

0547979 m, 5051389 m Zone UTM18

**Amas #4**

0547973 m, 5051189 m Zone UTM18

distance entre l'amas et le cour d'eau

70,4 m

**ouvrage de captage des eaux souterraines**

0545660 m, 5052426 m Zone UTM18



Préparé par :  
Jacinthe Alarie  
2010-04-07



PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 7 avril 2010

AVIS D'INFRACTION

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03  
400697966

Objet : Entreposage de matières résiduelles fertilisantes

Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 31 mars 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. Avoir stocké dans un champ cultivé, à même le sol, des matières fertilisantes à moins de 300 mètres de tout ouvrage de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine;

- Règlement sur le captage des eaux souterraines

Article 30.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous envoyer un plan des correctifs d'ici le 7 mai 2010.

...2



AVIS D'INFRACTION

---

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03  
400697966

-2-

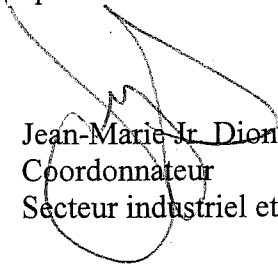
Le 7 avril 2010

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Jacinthe Alarie au (450) 433-2220, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

ja\JMD



Jean-Marie Jr. Dion  
Coordonnateur  
Secteur industriel et agricole

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2010 04 28 année mois jour	Heure d'arrivée: 09 h 46	Heure de départ: 09 h 49
Date de rédaction : 2010 05 10 année mois jour	No dossier (gestion documentaire): 7552-15-01-01029-03	
Technicien, technicienne: Jacinthe Alarie		Accompagné, accompagnée de: Mélanie Dupuis
No intervention (SAGO): 300574716		No document (SAGO) (facultatif):

Motif de l'inspection
Secteur : <input type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input checked="" type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input checked="" type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But: Faire le suivi de l'avis d'infraction du 7 avril 2010 en s'assurant que les correctifs sont apportés.

Plainte	
No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu	
Adresse du lieu inspecté : Ferme J.A. Lauzon inc. 421, montée Saint-Philippe Brownaburg-Chatam, Québec J8G 2G7	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): 3091573	Type de lieu: lieu d'épandage
Responsable du lieu: monsieur Jean Lauzon	No intervenant (SAGO): 30901573

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	1		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		
			Météo		



## 2. Description de l'inspection

### Observations lors de l'inspection

- Il n'y avait personne sur les lieux.
- L'amas de MRF (matières résiduelles fertilisantes) a été épandu.
- Il avait des odeurs de MRF.

### Autres informations

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Kodak Easy Share CX7430. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

Les coordonnées GPS ont été prises à l'aide de l'appareil GPS 76 Garmin, # série 80250572.

## 3. Conclusion

Les correctifs de l'avis d'infraction ont été apportés.

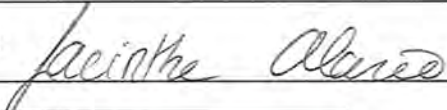
## 4. Recommandations

Fermer le dossier

Rédigé par : Jacinthe Alarie, technicienne

Secteur : Agricole

Signature :



Date :

2010-05-10

## 5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie Dion, coordonnateur

Secteur : Agricole et industriel

Signature :



Date :

2010/05/10

Commentaires du vérificateur : D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS

Direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des  
Laurentides

Lieu: Ferme J.A. Lauzon inc.

N/D: 7552-15-01-01029-03

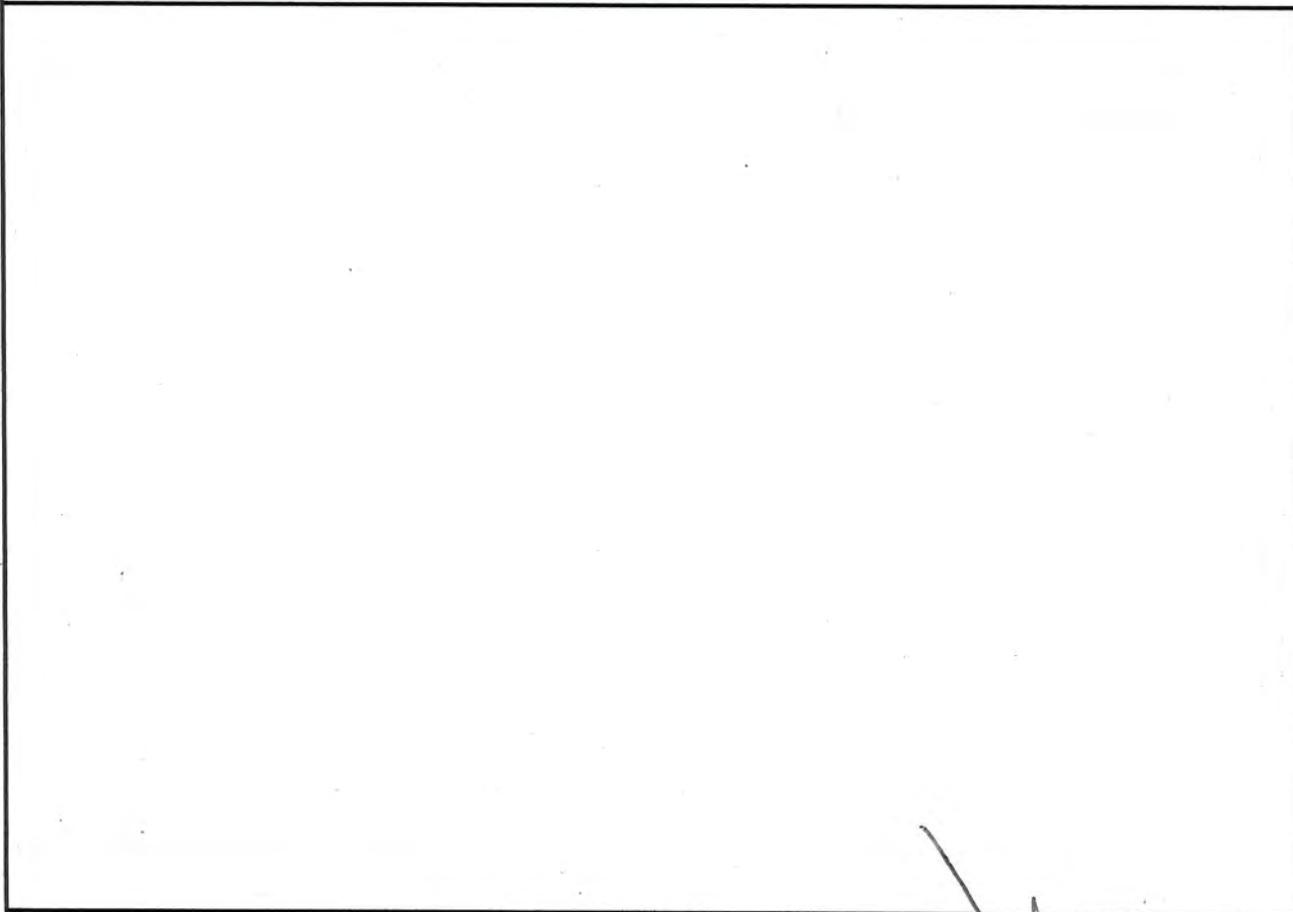
Date de l'inspection: 28 avril 2010

Photographié par: Jacinthe Alarie

**Photo # 1:** L'amas de matières résiduelles fertilisantes a été épandu.



**Photo # 2:**



Signature :

Jacinthe Alarie

Date :

2010-05-10



### 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-04-03	Heure d'arrivée : 09 h 49	Heure de départ : 10 h 21
Inspecteur : Jacinthe Alarie	Accompagné de :	

N° intervention : 300706040	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7552-15-01-01029-03	N° du rapport d'inspection : 400911858
N° demande : 200312507	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Faire le suivi du certificat d'autorisation délivré le 6 juin 2011 concernant la valorisation des matières résiduelles fertilisantes.	

### Lieu inspecté

Nom du lieu: Ferme J. A. Lauzon inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 30901573	Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 421, montée St-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,611225654500;-74,427223351600	

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme J.A. Lauzon inc.		421, montée Saint-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	30901573

### Conditions météo

ensoleillé

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur André Lauzon	président	

### Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : monsieur Lauzon			

### Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacinthe Alarie avec un appareil photo de type Canon Power Shot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\alaja02\7552-15-01-01029-19\2012-04-03.	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo 4.	

### Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		



Date de l'inspection : 2012-04-03

No de gestion documentaire : 7552-15-01-01029-03

**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)****3. Description de l'inspection**

Je me suis rendue à la ferme pour rencontrer l'exploitant. Je me suis présentée et j'ai expliqué le but de mon inspection qui est de vérifier l'entreposage des matières résiduelles fertilisantes. Alors, il m'a informé où étaient les lieux d'entreposage. Il y a deux sites, un sur la montée Saint-Philippe et le deuxième site est à la montée Robert, près des lignes électriques. À la fin de la discussion, je lui ai demandé à quel numéro je peux le rejoindre. Alors, il m'a donné le numéro de téléphone cellulaire à son frère ( art. 53-54

**Observations lors de l'inspection**

Il n'y a pas d'affiche à l'entrée des deux sites d'entreposage.

Pour les deux sites d'entreposage, il n'y a aucune accumulation d'eau de ruissellement et de fonte des neiges.

Les amas de matières résiduelles fertilisantes sont à plus de 15 mètres des fossés.

Les cours d'eau sont à plus de 150 mètres des matières résiduelles fertilisantes.

Les amas de matières résiduelles sont à plus de 5 mètres des rigoles.

Les amas de matières résiduelles sont à plus de 300 mètres des ouvrages de captage des eaux souterraines.

Les maisons sont à plus de 100 mètres des amas des matières résiduelles fertilisantes.

La pente des emplacements des amas entreposés est inférieure à 5 %.

Il n'avait aucun épandage de matières résiduelles fertilisantes.

Pour le premier site, il avait peu d'odeur. Par contre, les odeurs étaient plus perceptibles au deuxième site. Effectivement, il avait de fortes odeurs aux abords de la route.

**Coordonnées GPS de l'amas des matières résiduelles mte Saint-Philippe, lot 263)**

1- 18 UTM nad 83 0545249/ 5051659

2- 18 UTM nad 83 0545248/ 5051662

3- 18 UTM nad 83 0545217/ 5051669

4- 18 UTM nad 83 0545245/ 5051665

**Coordonnées GPS de l'amas des matières résiduelles fertilisantes du deuxième lieu (mte Robert, lot 271)**

5- 18 UTM nad 83 0546369/ 5050838

6- 18 UTM nad 83 0546375/ 5050865

7- 18 UTM nad 83 0546351/ 5050874

8- 18 UTM nad 83 0546340/ 5050851

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Le 4 avril 2012, j'ai appelé le secrétaire de la compagnie. Il m'affirme que les boues proviennent de Cascades. Je l'informe qu'il y a des matières résiduelles fertilisantes sur le lot 263. Il m'a indiqué que cette terre ne lui appartient pas. Il m'explique sa terre est située au bas d'une côte, près d'une sablière, au nord du chemin de la rivière du Nord.

**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la loi sur la qualité de l'environnement, soit:

- Avoir entreposé des matières résiduelles fertilisantes sur le lot 271 du rang 1, cadastre du canton de Chatham, ville de Brownsburg-Chatham, sans avoir apposé une affiche à chaque entrée de voie carrossable.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123,1

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements**

- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain
  - Il y a une faible atteinte ou un faible risque puisque l'affiche a comme but d'informer les passants et le public en général.
- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune
  - Atteinte à faible impact puisque l'effet du manquement est généralement complètement réversible



Date de l'inspection : 2012-04-03

No de gestion documentaire : 7552-15-01-01029-03

### 5. Conclusion

- **Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**
  - Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible puisque le manquement est seulement administratif.
- **Facteur(s) aggravant(s)**
  - Il n'y a aucun facteur aggravant.

J'évalue les conséquences des manquements mineurs.

### 6. Recommandations

Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité pour le manquement constaté et mentionné à la conclusion.

Signature : *Jacinte Alamo*

Date de rédaction : 2012-04-04

### 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : *GUILLAUME POTVIN*

Fonction : *COORDONNATEUR INTERIM*

Signature : *[Signature] pour J.-M. Dion*

Date :

Commentaires :

*05 AVR. 2012*

*D'ACCORD*

Date de l'inspection: 3 avril 2012

No de gestion documentaire : 7552-15-01-01029-19

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Description :

Vue de l'entrée du premier site d'entreposage de matières résiduelles fertilisantes.



Photo no : 2

Description :

Vue de l'amas de matières résiduelles fertilisantes situé au premier site.



Photo no : 3

Description :

Vue de l'amas de matières résiduelles fertilisante situés sur la montée Robert.





**Photo no : 4**

**Description :**

**Vue de l'amas de matières résiduelles fertilisante situés sur la montée Robert.**



**Photo no : 5**

**Description :**

**Photo no : 6**

**Description :**



Échelle approximative : 1 / 10 775

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2012



Sainte-Thérèse, le 4 avril 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ferme J.A. Lauzon inc.  
421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03  
400912149

**Objet : Entreposage de matières résiduelles fertilisantes situées sur le lot 271, rang 1, cadastre du canton de Chatham à Brownsburg-Chatham.**

Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 3 avril 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation [Valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF), 6 juin 2011], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, soit avoir entposé des matières résiduelles fertilisantes sans avoir apposé une affiche à chaque entrée de voie carrossable.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.


De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 30 avril 2012 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Jacinthe Alarie au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 240.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

ja/ JMD



Jean-Marie Dion  
chef d'équipe, secteurs industriel et  
agricole



**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-04-25	Heure d'arrivée : 10 h 21	Heure de départ : 10 h 29
Inspecteur : Jacinthe Alarie		Accompagné de :

N° intervention : 300729617	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7552-15-01-01029-03	N° du rapport d'inspection : 400918376
N° demande : 200312507	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier si l'exploitant a fait les correctifs nécessaires afin de se conformer à la loi sur la qualité de l'environnement et à aux règlements afférents.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu: Ferme J. A. Lauzon inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 30901573	Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté: champs situés sur la montée Saint-Philippe (lot 271, rang 1, cadastre du canton de Chatham) et champs situés sur la montée Robert (lot 236)	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,611225654500;-74,427223351600	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme J.A. Lauzon inc.		421, montée Saint-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	30901573

Conditions météo
nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacinthe Alarie avec un appareil photo de type Canon Power Shot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\alaja02\7552-15-01-01029-03\2012-04-25	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons				
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
<b>Duplicata des échantillons remis :</b>		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
<b>Demandes d'analyses jointes au rapport :</b>		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Un avis d'infraction a été émis le 4 avril 2012 concernant le non-respect des conditions du certificat d'autorisation émis le 6 juin 2011 (avoir omis d'apposer une affiche à chaque entrée carrossable).

**3. Description de l'inspection**

**Observations lors de l'inspection**

- Les amas de matières résiduelles fertilisantes sont entreposés dans les champs.
- Une petite affiche a été apposée à chaque entrée de voie carrossable. Le titre du projet, le nom descriptif de la matière résiduelle fertilisante, le nom et le numéro de téléphone du promoteur, le téléphone et l'adresse Internet du ministère sont indiqués sur l'affiche.

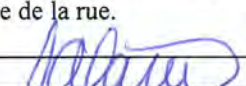
**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

**5. Conclusion**



Lors de cette inspection, je n'ai constaté aucun manquement à la loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements afférents.

**6. Recommandations**

Étant donné que le but de l'affiche est d'informer les passants et le public en général, écrire une lettre au consultant pour lui suggérer une affiche visible de la rue.

Signature :  Date de rédaction : 2012-04-27

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion	Fonction: coordonnateur
Signature : 	Date : 2012/04/30
Commentaires :  D'ACCORD.	



**Annexe - Photos**

**Photo no : 1**

**Description :**

Vue d'ensemble des matières résiduelles fertilisantes.



**Photo no : 2**

**Description :**

Vue de l'affiche située à l'entrée de la voie carrossable.



**Photo no : 3**

**Description :**

Vue des informations inscrites sur l'affiche.



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Sainte-Thérèse, le 27 avril 2012

Solinov inc.  
Monsieur William René  
100, rue Richelieu, bureau 240  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X3

N/Réf. : 7552-15-01-01029-03  
400918456

**Objet : Entreposage de matières résiduelles fertilisantes**

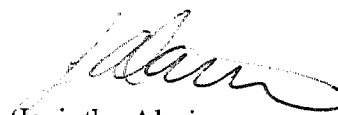
Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 25 avril 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté que les affiches ont été installées à chaque voie carrossable. Ces affiches ne permettent aucunement d'atteindre l'objectif visé au tableau 10.5 du guide MRF, qui est d'informer les passants et le public en général de la nature des travaux qui se déroulent sur la parcelle. Cet objectif laisse donc entendre qu'il doit être possible de lire les inscriptions de l'affiche à partir de la route.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Jacinthe Alarie, 450-433-2220, poste 240.

Veillez recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

JA/ja

  
Jacinthe Alarie,  
technicienne





### 1. Identification

Date de la vérification : 2013-02-19

Nom de la personne qui procède à la vérification : Rachid Arroub

N° intervention : 300789998

Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)

N° gestion documentaire : 7552-15-01-01029-22

N° du rapport de vérification:401009325

N° demande : 200335525

Type de demande : Document officiel

But de la vérification : S'assurer que toutes les conditions administratives prévues au CA ou à l'avis de projet sont respectées, dont la réception du rapport d'activité.

#### Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : André Lauzon et Jean Lauzon

Nom usuel du lieu :

Ferme J. A. Lauzon inc.

N° du lieu : 30901573

Type de lieu : lieu d'élevage

Localisation du lieu :

Adresse du lieu : 421, montée St-Philippe  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7

#### Intervenant(s) du lieu

Nom (personne ou municipalité)	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme J.A. Lauzon inc.	Locataire	421, montée Saint-Philippe Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2G7	30901573

#### Personnes contactées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

#### Autres pièces annexées au rapport de vérification

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Document		Rapport d'activité MRF
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

### 2. Mise en contexte (facultatif)

### 3. Description de la vérification

Aucune inspection n'a été effectuée au moment de l'épandage des MRFs parce que le courriel du consultant nous informant du début de l'épandage a été envoyé le jour même de l'épandage.

Selon le rapport d'activités pour 2012 concernant les MRFs l'agronome mentionne que 1038 mètre cube qui ont été épandues, comme prévues dans le CA délivré le 1 mai 2012.

Selon le rapport une superficie de 102.1 ha qu'a reçue les biosolides et ce qui est mentionnée dans le CA.

La date de l'épandage a été aussi respectée; du 03 mai au juin 2012. dans le CA l'épandage est autorisé jusqu'au 30 novembre 2012.

Le rapport a été envoyé le 20 décembre 2012.

### 4. Conclusion

les conditions administratives prévues au CA , délivré le 1 mai 2012 sont respectées.

Le rapport d'activités des MRFs a été envoyé avant décembre 2012..

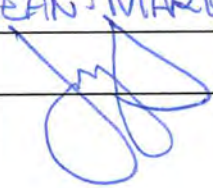
### 5. Recommandations

Fermer l'intervention.

Signature :

Date de rédaction : 2012-02-19

Date de la vérification :	No de gestion documentaire :
---------------------------	------------------------------

<b>6. Vérification du rapport</b>	
Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION	Fonction : CHEF D'ÉQUIPE
Signature : 	Date : 2013/02/22
Commentaires :	



### 1. Identification

Date de la vérification: 26 mars 2014

Nom de la personne qui procède à la vérification: Jacinthe Alarie

N° intervention: 300872357

Type d'intervention: Vérification autre qu'inspection

N° gestion documentaire: 7552-15-01-01029-26

N° du rapport de vérification: 401120480

N° demande: 200379750

Type de demande: recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes

But de la vérification: Vérifier si l'exploitant respecte la réglementation concernant le rapport annuel.

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu: André et Jean Lauzon

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : 30901573

Type de lieu : lieu d'élevage

Localisation du lieu :

421, montée Saint-Philippe  
Brownsburg-Chatham

Intervenant(s) du lieu

Nom (personne ou municipalité)	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme J.A Lauzon inc.	exploitant		30901573

### 2. Mise en contexte (facultatif)

Certificat d'autorisation

Avis de projet

Un certificat d'autorisation a été émis le 29 octobre 2013 concernant le recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes.

### 3. Description de la vérification

Obligation d'aviser le MDDEFP avant le :	Conforme	Non-conforme	N/A
Début de l'entreposage	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Début de l'épandage	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réception du rapport d'activité (RA) avant le 31 janvier de l'année, obligatoire même si le projet n'a pas été réalisé :	Date de réception		31 janvier 2014
	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>
Épandage réalisé au cours de la période autorisée :	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>
Vérification des quantités	Prévues	Réelles	Conforme Non-conforme
MRF reçues et entreposées	2762 m <sup>3</sup>	0	x <input type="checkbox"/>
MRF épandues	2762 m <sup>3</sup>	0	x <input type="checkbox"/>
Charge en P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> des MRF	1585	0	x <input type="checkbox"/>
Respect des parcelles prévues au projet	Superficie d'épandage respectée Oui x non <input type="checkbox"/>	Charge à l'hectare Oui x non <input type="checkbox"/>	Tonnage à l'hectare Oui x non <input type="checkbox"/>
Si le volume de MRF valorisé plus élevé que ce qui était prévu au projet, vérifier s'il y a une justification de l'agronome au RA, vérifier si des analyses des MRF valorisées sont disponibles, demander l'avis de l'analyste de la DRAE : ajouter les commentaires de l'analyste à la section 5.			
Les 2 visites de contrôle de l'agronome ont été réalisées	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>
Calibrage des équipements d'épandage réalisé	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>
Vérification de la présence des 2 signatures au RA (exploitant/agronome)	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>
Programme de vérification du rapport d'analyse, est-ce que toutes les demandes et les engagements ont été respectés	Conforme x		Non-conforme <input type="checkbox"/>

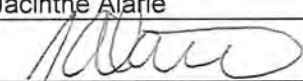
### 4. Conclusion

L'exploitant n'a reçu aucune matière résiduelle fertilisante. Par conséquent, je n'ai observé aucun manquement à loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements afférents.


Date de la vérification : 26 mars 2014	No de gestion documentaire : 7552-15-01-01029-26
--	--

**5. Recommandations**

Je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Jacinthe Alarie	
Signature : 	Date de rédaction : 2014-03-26

**6. Vérification du rapport**

Approuvé par : Steeve Lachance	Fonction : Chef d'équipe, par intérim Secteurs hydrique et agricole
Signature : 	Date : 2014-09-25

**Commentaires :**

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer le dossier